

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Agenza Acconciu, Urbanismu
è Energia di a Corsica

Agence Aménagement,
Urbanisme et Énergie de la Corse



SYNTHÈSE DU RAPPORT
D'ACTIVITÉ 
AUE 2020

AGENCE D'AMÉNAGEMENT DURABLE D'URBANISME & D'ÉNERGIE DE LA CORSE

www.aue.corsica



**SYNTHÈSE DU RAPPORT
D'ACTIVITÉ
AUE 2020**

AGENCE D'AMÉNAGEMENT DURABLE D'URBANISME & D'ÉNERGIE DE LA CORSE



SOMMAIRE

Préambule

- 6** L'édito du Président
- 7** L'édito du Directeur
- 8** Les temps forts de l'année 2020
- 10** Les chiffres clés de l'année 2020

Présentation de l'AUE

- 13** Les instances
- 15** Le budget
- 18** Les services
- 20** L'organigramme



SOMMAIRE

La transition vers l'autonomie

énergétique de la Corse

- 23** L'équipe
- 24** Les missions
- 25** Les moyens financiers et les partenariats
- 30** La réalisation des investissements indispensables à la sécurité d'approvisionnement en électricité
- 34** L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité
- 40** La mise en œuvre du Plan de massification des énergies renouvelables
- 43** La réalisation de la transition énergétique dans les transports
- 47** L'accompagnement des territoires vers l'autonomie énergétique
- 48** La promotion de la qualité de l'air dans les politiques publiques

L'aménagement du territoire

- 51** L'équipe
- 52** Les missions
- 53** Le renforcement de l'ingénierie territoriale
- 58** La territorialisation du PADDUC
- 61** L'analyse territoriale, la prospective et la participation à la réflexion stratégique



**" LES OBJECTIFS QUE NOUS NOUS ÉTIIONS
FIXÉS ONT ÉTÉ ATTEINTS, AU-DELÀ MÊME
DE NOS ESPÉRANCES. "**

“ L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

*Si les circonstances n'avaient pas été aussi difficiles, j'aurais volontiers commencé mon édito en reprenant à mon compte le titre d'une chanson d'un chanteur populaire trop tôt disparu... **CETTE ANNEE LÀ !***

La pratique de l'autodérision est une forme de catharsis qui nous permet ainsi de prendre le contrepied d'une année qui aura été particulièrement éprouvante. L'horizon va s'éclaircir et servons-nous de ce que collectivement nous avons accompli. Soyons fiers du chemin parcouru !

Malgré les circonstances et à la lecture de ce rapport d'activités, les objectifs que nous nous étions fixés ont été atteints, au-delà même de nos espérances.

Dans le domaine de l'Énergie nous avons continué notre marche en avant sur la rénovation des logements, l'éclairage public et la mobilité durable.

Dans la multitude d'actions que nous avons portée, j'en retiendrai une qui à mon sens n'a pas eu le retentissement qu'elle aurait dû avoir. C'est l'adoption par la CRE, le 10 décembre 2020 du Cadre Territorial de Compensation.

Fruits de négociations ténues, cette convention AUE/EDF va permettre à l'Agence de mobiliser 71 millions d'euros sur la rénovation globale performante, le solaire thermique, l'éclairage public et le bois-énergie.

Encore plus discrets mais pas moins efficaces, je n'oublie pas le travail des agents qui ont permis

d'atteindre un taux de consommation de 97 % des crédits du CPER et du cadre de compensation. De plus une rallonge budgétaire a été demandée et obtenue au titre du FEDER !

Dans le domaine de l'aménagement, un travail considérable a été réalisé pour le compte de la CTC sur le rétablissement de la cartographie des ESA et sur l'analyse des projets de documents d'urbanisme. Tout cela ne doit pas masquer l'engagement au quotidien des agents aux côtés des collectivités et la poursuite des travaux au titre de l'analyse et de la prospective territoriale.

J'aimerais aussi saluer l'investissement de l'administration générale. Celle-ci n'a eu de cesse de s'adapter aux circonstances avec comme préoccupation principale la protection des salariés.

Notre capacité à innover tout en maintenant nos objectifs aura trouvé son point d'orgue à travers l'organisation d'Energ'isule, dans un format original avec un parterre d'invités de très haut rang.

Allora, cumu a dicini quiddi chi battini in muntagna: una punta, un monti ne piatta sempri un antru ! Avemi francatu una bocca, ripigliemi u nostru fiattu, chi ci ferma à fà, longu viaghju !

Jean BIANCUCCI

**Presidenti di l'Agènzia d'Acconciu durèvule, d'Urbanisimu è d'Energia di a Corsica
Cunsiglièru Esecutivu in carica di l'Acconciu di u tarritoriu**



" FACE À CE CONTEXTE INÉDIT, NOTRE JEUNE AGENCE A TOUTEFOIS SU S'ADAPTER. "

“ L'ÉDITO DU DIRECTEUR

Cette année, plus encore que par le passé, je suis particulièrement heureux et fier de présenter à nos administrateurs, aux élus de la Collectivité de Corse et à nos partenaires le Rapport d'activité 2020 de l'AUE.

Evidemment, le contexte sanitaire lié à la pandémie de la COVID 19 a brusquement et profondément bouleversé nos vies personnelles ainsi que nos habitudes de travail et l'exercice de nos missions. Face à ce contexte inédit, notre jeune Agence a toutefois su s'adapter.

Ensemble, tout au long de cette crise, nous avons mis en place des procédures permettant de préserver la santé de nos collaborateurs et de participer à l'effort collectif de lutte contre le Coronavirus tout en assurant l'essentiel de nos actions au service des acteurs de la transition énergétique et de l'aménagement du territoire de la Corse.

Jamais, même lors du 1^{er} confinement, nous n'avons cessé de maintenir le lien avec chacune et chacun de nos salariés, ni nos activités, notamment celles relatives aux soutiens financiers attribués aux particuliers, associations et entreprises fortement impactées par la rupture d'activité.

Rapidement l'Agence a tenu à diffuser des campagnes de communication destinées à délivrer des messages d'intérêt général liés au contexte sanitaire. L'objectif était d'informer sur la nécessité de renouveler l'air de son logement plusieurs fois par jour, puis de sensibiliser la population à la nécessité d'un déconfinement plus sain en optant pour la mobilité active.

Tout au long de cette année si particulière nous avons également maintenu de très bons taux de consommation

des crédits et avons poursuivi notre fort niveau d'engagement concernant les dossiers stratégiques portés par l'AUE notamment celui de la révision de la PPE.

C'est ainsi que les rapports « Information sur la mise en œuvre des rénovations énergétiques performantes dans le logement social » et « Suivi et évaluation du PADDUC 2017-2019 » ont pu être débattus par l'Assemblée de Corse aux mois de juin et d'août. De même, la publication de l'Étude conduite avec l'INSEE et la DREAL sur les résidences secondaires, et la Web TV Energ'isule, dédiée à la transition énergétique des îles, ont été réalisées en octobre. L'Assemblée de Corse a également approuvé la modification N°1 du PADDUC et le rétablissement de la carte des ESA en novembre. Enfin, nous avons conclu l'année avec l'organisation du traditionnel concours des TROPH'Énergies et la Délibération de la CRE autorisant le contrat d'assistance opérationnelle entre l'AUE et EDF. Ce nouveau partenariat acte la montée en puissance de la politique régionale de maîtrise de l'énergie et permettra à l'AUE de mobiliser une enveloppe de 71 Millions sur la période 2021-2024 pour soutenir financièrement et accompagner les maîtres d'ouvrages (Collectivités, entreprises et particuliers), de la prise de décision jusqu'à la réalisation des opérations (montage administratif, suivi de chantier, contrôle et réception des opérations).

Je remercie toutes les équipes de l'Agence pour la solidarité, l'engagement et la force de travail dont elles ont fait preuve au cours de cette année 2020.

Alexis MILANO
Directeur Général de l'AUE

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2020

Janvier

06
Janvier

Délibération de la CRE relative aux modalités de couverture par les charges de service public de l'énergie des coûts des infrastructures d'alimentation en gaz naturel de la Corse

21
Janvier



Émission « Via nova » de France 3 Corse Via Stella dédiée à l'usage du vélo en ville

Février

11
Février



CEAC : Examen de l'outil de financement de l'alimentation au gaz naturel, du lancement de l'Appel offre, du projet de convention AUE-EDF



Périodes COVID 19

Mars

02
Mars

Premières recommandations – Mesures de prévention pour faire face à l'épidémie de la COVID 19

09
Mars

Mise en place du dispositif d'arrêt de travail pour garde d'enfant suite à la fermeture des établissements scolaires

17
Mars

Limitation des déplacements professionnels « Domicile-travail » pour privilégier le télétravail.

Mise en place d'un Plan de Continuité de l'Activité (PCA) pour assurer le fonctionnement des fonctions indispensables aux salariés et aux tiers (paiement des salaires, des subventions, marchés en cours).

Création d'un réseau social interne « Workplace » permettant de communiquer et échanger en temps réel entre collègues.

Recommandations et conseils concernant les bons gestes à appliquer en télétravail.

Avril

Avril
Poursuite du PCA

Mai

15
Mai

Mise en place d'un Plan de reprise évalué chaque semaine en fonction de la situation sanitaire

18 - 08
Mai Juin

Retour en présentiel progressif en donnant la priorité au télétravail

Juin

08
Juin

Plan de déconfinement de l'AUE : généralisation du travail en présentiel.

30
Juin

Adoption par l'Assemblée de Corse du Rapport d'information sur la mise en œuvre des rénovations énergétiques performantes dans le logement social.



Campagne « ORELI » 2020
Promotion du dispositif de rénovation énergétique des logements individuels



Juillet

Juillet



Campagne « Appel à Projets » 2020 :

- Solaire thermique
- Bois énergie
- Éclairage public
- Étude petite mini-hydraulique
- Rénovation énergétique des bâtiments



Campagne « Mobilité Active » 2020

Sensibilisation du public à la nécessité d'un déconfinement plus sain.

Août

Campagne « ORELI » 2020

**31
Août**

Plan de déconfinement de l'AUE : durcissement des mesures barrières et port du masque obligatoire

Septembre

**25
Septembre**

Adoption du Rapport annuel de suivi et d'évaluation du PADDUC 2017-2019 par l'Assemblée de Corse.

Campagne « Appel à Projets » 2020 :

- Solaire thermique
- Bois énergie
- Éclairage public
- Étude petite mini-hydraulique
- Rénovation énergétique des bâtiments

Octobre

**22
Octobre**



Web TV « Energ'isule »

dédiée à la transition énergétique des territoires insulaires

Publication de l'Étude sur les résidences secondaires en partenariat avec l'INSEE et la DREAL.



Séminaire de relance des travaux d'élaboration du SCOT de Balagne

Campagne « Mobilité Active » 2020

Novembre

**02
Novembre**

Plan de Reconfinement de l'AUE : généralisation du télétravail et revue du protocole sanitaire

**05
Novembre**

Approbation par l'Assemblée de Corse de la Modification N°1 du PADDUC et du rétablissement de la carte des ESA.

Publication des analyses complémentaires EDVM

Décembre

**03 au 10
Décembre**



Concours régional « TROPH'energies »

**10
Décembre**

Délibération de la CRE relative à la Convention AUE-EDF

**15
Décembre**



CEAC : Examen du projet de révision de la PPE

Campagne « Casa Ariosa, Casa Sana » 2020
Promotion de la qualité de l'air intérieur

Fin du 2nd confinement et mise en place du couvre-feu

TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Plus de

1,1 GWh

de gains énergétiques annuels

soit la consommation d'une ville de la taille de Corte

2 523 585€de soutiens aux projets
d'efficacité énergétique

Plus de

7 M€de montant des
travaux soutenus

Plus de

870 tCO2eq

évités

AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**54**Autorisations d'urbanisme étudiées
pour la CdC à la CTPENAF**3**Représentations de la
CdC aux réunions des
Personnes Publiques
Associées (PPA) à
l'élaboration des
documents d'urbanisme**6**Propositions
d'avis de la
CdC (PPA) sur
des projets
de documents
d'urbanisme**4**Contributions
à des projets
de documents
d'urbanisme
en amont de
leur arrêt**1**SCoT
accompagné**12**Documents urbanisme
étudiés pour la CdC
à la CTPENAF**14**Réunions (CTPENAF
et Conseil des Sites)

DÉPARTEMENT FONCTIONNEMENT

25
PC portables achetés pour le télétravail

DÉPARTEMENT INTERVENTION

97 %
de taux de consommation des AP/AE (hors FEDER)

86%
de taux de consommation du budget de fonctionnement de l'AUE

15
Notes de service

12
Procédures de recrutement lancées

32
Téléphones portables achetés pour le télétravail

793
Mandats/titres traités

88
Dossiers instruits pour des entreprises, associations, collectivités

187
Dossiers instruits pour des particuliers

96,8 %
de taux de consommation des crédits d'investissement

43
marchés publics en cours

5 277 791 € Montant du budget de fonctionnement de l'AUE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

4 640
Abonnés à la page Facebook de l'AUE

5
Réunions du Conseil d'Administration

3
Réunions du Bureau

2
Réunions du CEAC

96 484
Visiteurs sur le site www.aue.corsica

239 411
Pages consultées sur le site www.aue.corsica



PRÉSENTATION DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ÉNERGIE DE LA CORSE

Créée par Délibération de l'Assemblée de Corse en 2011 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés en 2012, l'AUE s'est progressivement structurée. Elle compte aujourd'hui 47 salariés qui s'engagent au quotidien au sein d'équipes pluridisciplinaires au service de la transition énergétique de la Corse et de l'aménagement de son territoire. Administrée par un Conseil d'Administration de 26 membres, l'Agence est présidée par le Conseiller Exécutif Jean Biancucci.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'Agence est présidée par M. Jean BIANCUCCI, Conseiller Exécutif en charge de l'énergie, des dynamiques, de l'attractivité et des solidarités des territoires, désigné par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 26 membres, qui est compétent pour ce qui relève notamment de l'organisation générale et le fonctionnement de l'Agence, de la passation des contrats, conventions et marchés et de la gestion financière et budgétaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président de l'A.U.E	Jean BIANCUCCI
Le Président de l'Assemblée de Corse	Jean-Guy TALAMONI
12 Conseillers Territoriaux	Fabienne GIOVANNINI Muriel FAGNI Véronique ARRIGHI Joseph PUCCI Jean-François CASALTA Laura FURIOLI Michel GIRASCHI Vannina ANGELINI-BURESI Marie-Anne PIERI Xavier LACOMBE Jean-Charles ORSUCCI Stéphanie GRIMALDI
La représentante de l'ATC	Marie-Antoinette MAUPERTUIS
La représentante de l'OTC	Julia TIBERI
La représentante de l'OEC	Pascale SIMONI
Le représentant de l'ADEC	Jean-Christophe ANGELINI
Le représentant de l'ODARC	Marcel CESARI
Le représentant de l'OEHC	Julien PAOLINI
La représentante du personnel de l'AUE	Sophie FINIDORI
Le représentant de l'Association des Maires 2B	Non désigné
Le représentant de l'Association des Maires 2A	Don Jacques de ROCCA SERRA
Le représentant de la Chambre Régionale de Commerce et industrie	Jean-François PAOLI puis Stefanu VENTURINI
Le représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture	Joseph COLOMBANI
Le représentant de la Chambre Régionale des Métiers	Antoine MARCAGGI

LE BUREAU



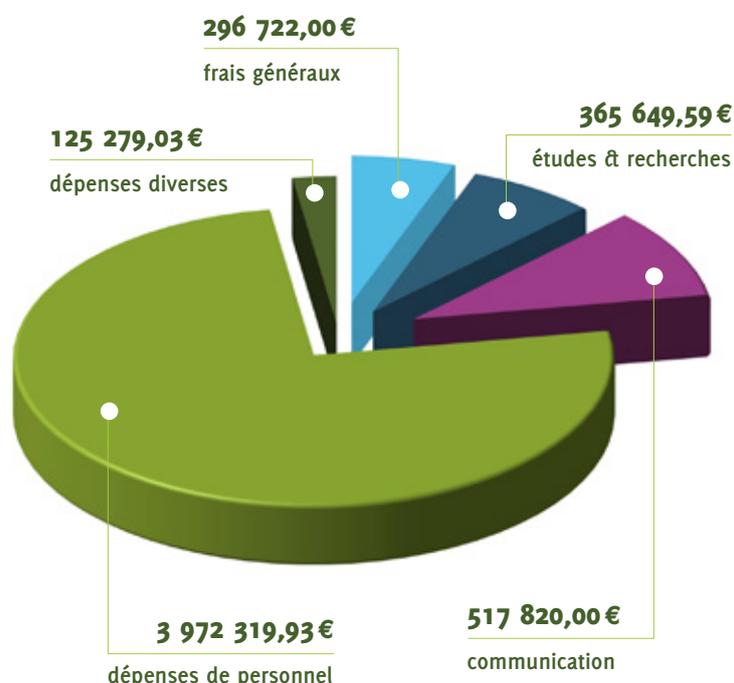
11 MEMBRES DE DROIT

Le Président de l'A.U.E	Jean BIANCUCCI
6 Conseillers Territoriaux membres du CA	Fabienne GIOVANNINI Muriel FAGNI Véronique ARRIGHI Vannina ANGELINI-BURESI Xavier LACOMBE Jean-Charles ORSUCCI
4 Membres du CA	Pascale SIMONI Julien PAOLINI Sophie FINIDORI Joseph COLOMBANI

Le Conseil d'Administration désigne en son sein un Bureau, composé de 11 membres, seul compétent pour procéder à la répartition des aides et subventions en application d'un règlement des aides adopté par l'Assemblée de Corse.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'AUE

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE DÉPENSES :

5 277 791 €

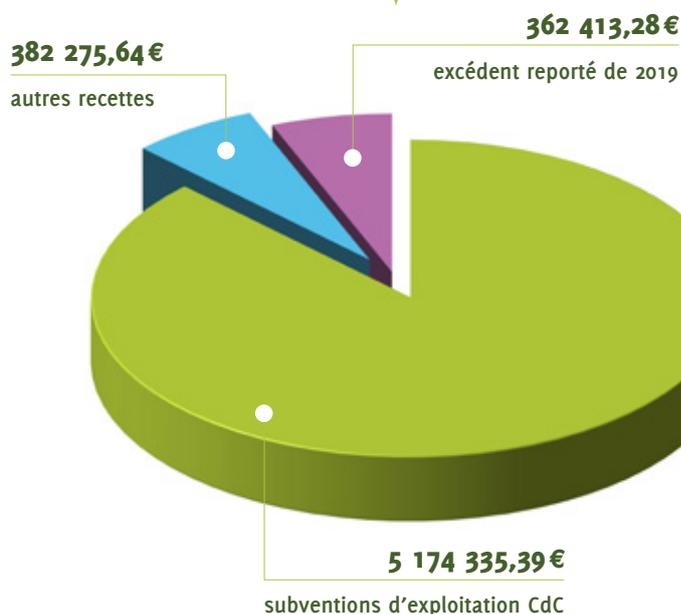
En 2020 les dépenses ont légèrement baissé par rapport à celles de l'année 2019 (-1,39%).

Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement de l'AUE par rapport au budget voté est de 86%.

Les dépenses de frais généraux incluent 18 716€ d'achat de matériel de protection et de désinfection pour les besoins de gestion de la crise sanitaire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'AUE

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



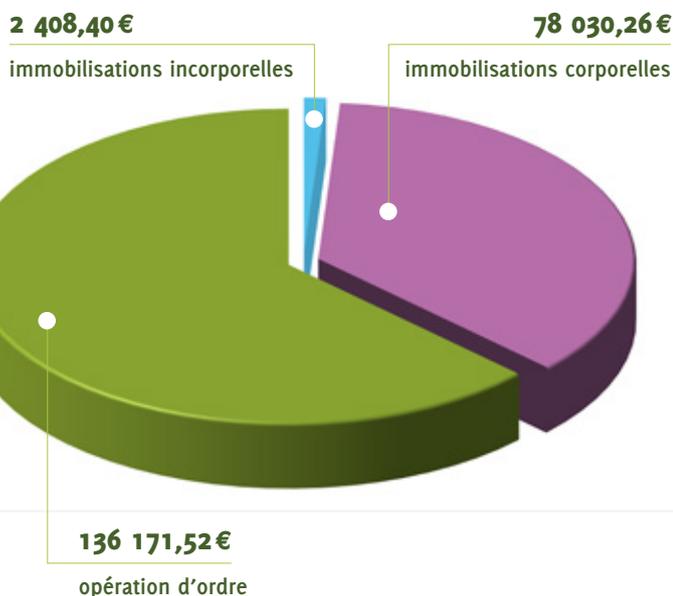
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT :

5 919 024 €

En 2020, les recettes ont augmenté de 3,6% par rapport à celles de 2019.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'AUE

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



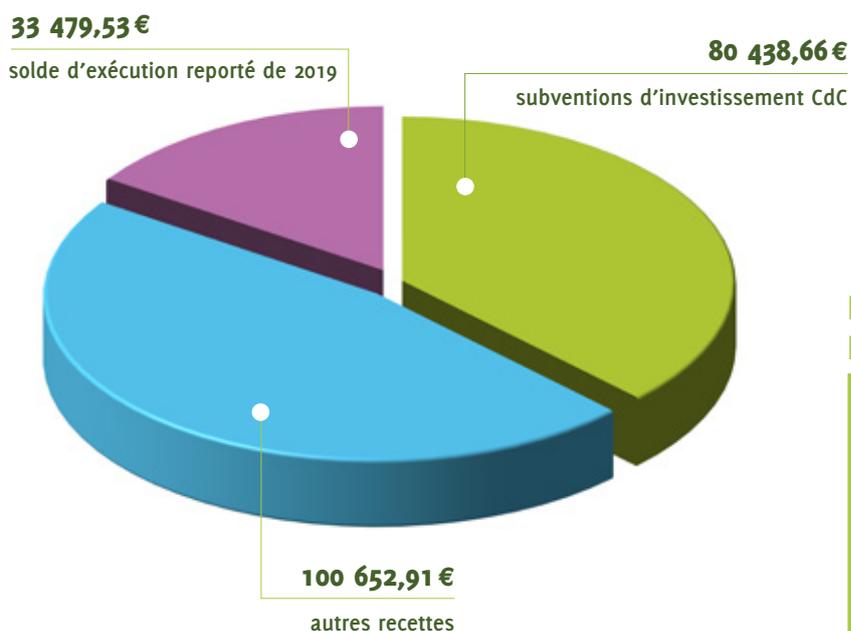
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

216 610 €

En 2020, les dépenses de l'AUE ont augmenté de 119% du fait de la mise en place en urgence du télétravail (achat de téléphones et PC portables).

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'AUE

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

214 572 €

En 2020, les recettes ont augmenté de 62% par rapport à celle de 2019.



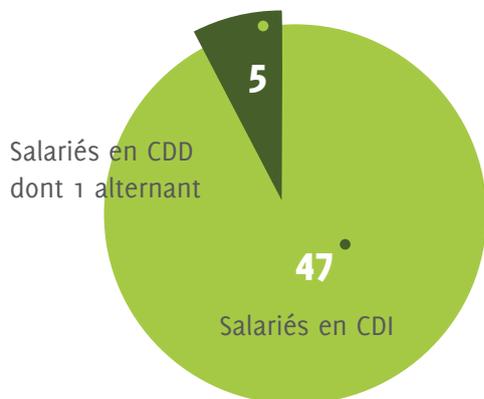
COMPTE ADMINISTRATIF AUE (RÉALISÉ AU 31-12-20)

Total Dépenses Fonctionnement	5 277 791
Total Dépenses Investissement	216 610
Ressources Humaines	3 972 320
Communication	517 820
Moyens Généraux	422 001
Études et Recherches	365 650
Total Recettes Fonctionnement	5 919 024
Total Recettes Investissements	214 571

BUDGET DE LA CDC INSTRUIT PAR L'AUE (RÉALISÉ)

	AP/AE	CP/CPF
Total Aides « Énergies renouvelables Maîtrise de l'Énergie »	3 968 617 €	5 146 394 €
Crédits « Cadre territorial de compensation »	2 036 825 €	1 470 452 €
Crédits Partenariat CdC-ADEME (CPER 2015-2020)	1 931 792 €	1 675 942 €
Crédits européens (PO FEDER 2014-2020)		2 000 000 €

Effectif



Moyenne d'âge



Répartition par sexe

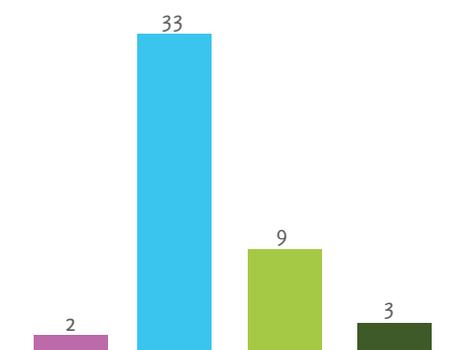
Taux de féminisation **48,9%**



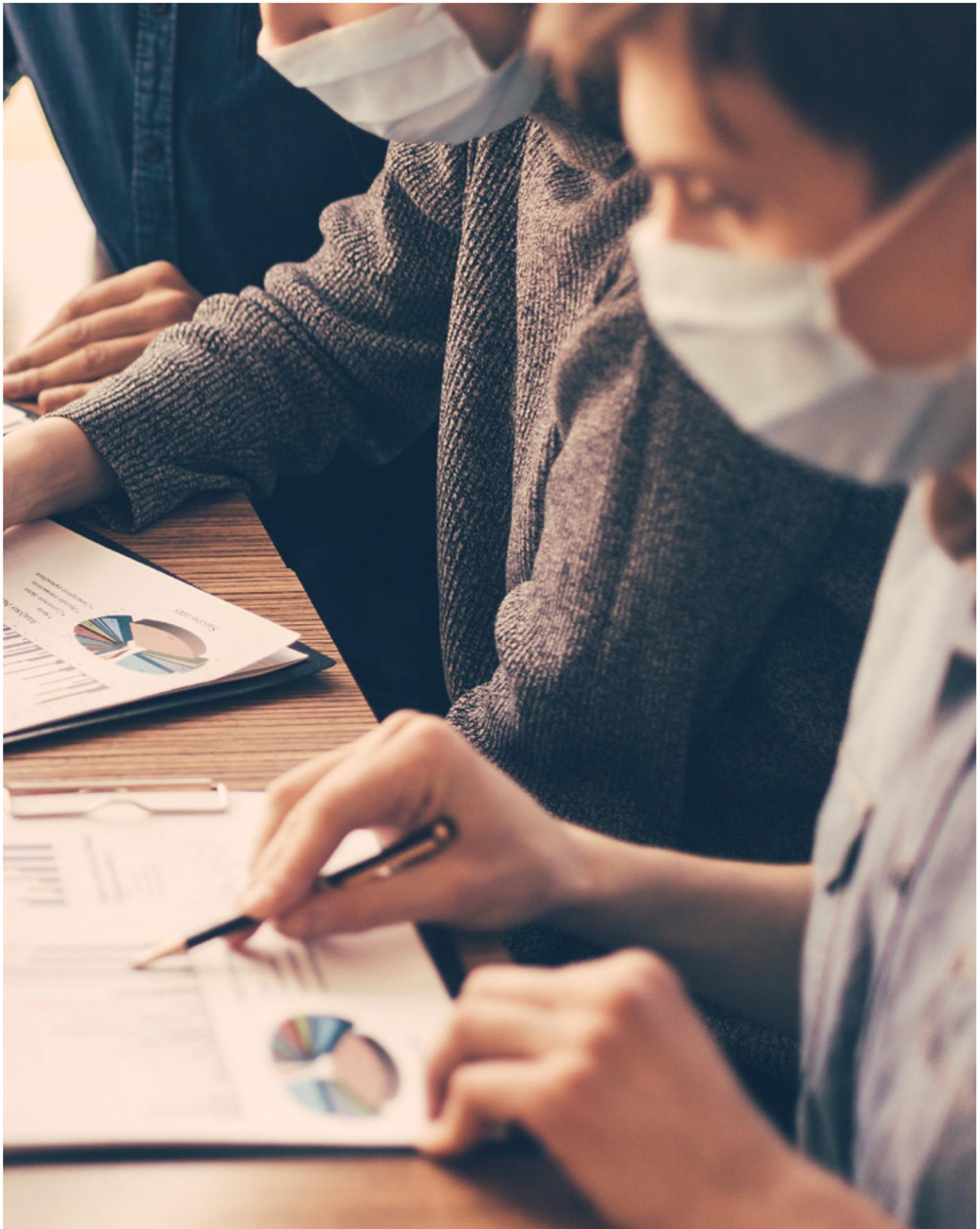
Taux de féminisation de l'encadrement **37,5%**

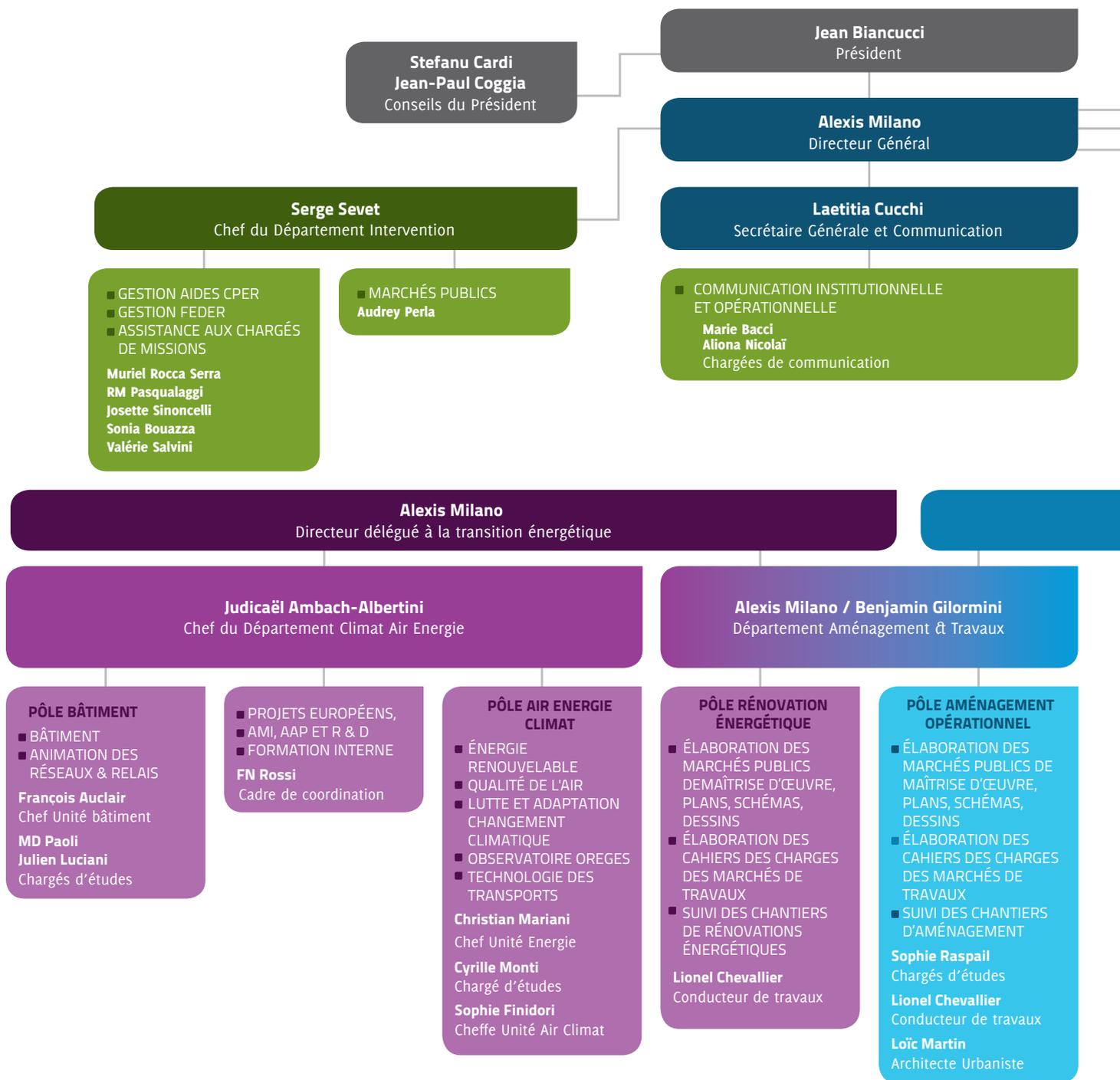


Répartition par catégorie



Taux d'encadrement **17,02%**





Catherine Santoni
Assistante de Direction

Hélène Tricou
Chef du Département Fonctionnement

- RESSOURCES HUMAINES
- Camille Sbraggia**
- FORMATION
- INFORMATIQUE
- Dominique Mari**

- COMPTABILITÉ /GESTION
- MOYENS GÉNÉRAUX
- LOGISTIQUE
- SECRÉTARIAT
- Valérie Peroni**
- Thérèse Di Fraja**
- Frederic Mariani**

Benjamin Gilormini
Directeur délégué à l'Aménagement du Territoire

Ghjulia Maria Defranchi
Chef du Département Urbanisme
Conception projets d'Aménagement

Philippe Istria
Chef du Département
Observation &
Suivi PADDUC

**PÔLE PROJET
URBAIN, DOCUMENTS
D'URBANISME ET
PLANIFICATION**

- ÉLABORATION DES PROJETS DE TERRITOIRE
- PLANIFICATION TERRITORIALE

MH Casalonga
PL Valence
Estelle Dampne
Sophie Raspail
Anthony Venturi
Chargés d'études

PE Dervieu
Cartographe

Loïc Martin
Architecte Urbaniste

PÔLE PRESTATION CDC

- ÉVOLUTIONS DU PADDUC
- PRÉPARATION/
ANALYSE DOSSIERS
CTPENAF, CDAC, CDS, ...
- ÉLABORATION
DES PORTER À
CONNAISSANCES (PPA)
AUX DOCUMENTS
D'URBANISME

MH Casalonga
PL Valence
Estelle Dampne
Sophie Raspail
Anthony Venturi
Chargés d'études

PE Dervieu
Cartographe

Loïc Martin
Architecte Urbaniste

- OBSERVATION
MARCHÉS FONCIERS ET
IMMOBILIERS
- SUIVI DU PADDUC
- ANALYSE PROSPECTIVE
ET TERRITORIALE

Thomas Laniesse
Tristan Casabianca
Chargés d'études



LA TRANSITION VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Acteur central des politiques régionales d'énergie, de qualité de l'air, de lutte et d'adaptation au réchauffement climatique, l'AUE est chargée de la mise en œuvre et du suivi du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) qui fixe l'autonomie énergétique à 2050, et de sa Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui définit les actions à mener pour assurer la sécurité énergétique, le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

LA DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (10 SALARIÉS)



ALEXIS MILANO

Directeur Délégué à la Transition Énergétique (HC)



JUDICAËL AMBACH-ALBERTINI

Chef du Département Climat-Air-Énergie (A)



FRANÇOIS AUCLAIR

Chef de l'Unité Bâtiment (A)



SOPHIE FINIDORI

Chef de l'Unité Air-Climat (A)



BRICE LECOEUVRE

Chargé d'Études (A)



JULIEN LUCIANI

Chargé d'Études (A)



CHRISTIAN MARIANI

Chef de l'Unité Énergie (A)



CYRILLE MONTI

Chargé d'Études (A)



LAURENT NIVAGGIOLI

Chargé d'Études (A)



MARIE-DOMINIQUE PAOLI

Chargée d'Études (A)



FRANÇOIS-NOËL ROSSI

Cadre de Coordination (A)



LES MISSIONS

- Préparer les avis de la CdC consultée sur tous les projets d'implantation d'un ouvrage de production utilisant les ressources locale énergétiques.
- Assurer le suivi et la mise en œuvre du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).
- Assurer la co-élaboration avec l'Etat, le suivi et la mise en de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).
- Assurer les fonctions d'observation et d'évaluation des politiques publiques régionales dans le secteur de l'énergie via l'Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES) qu'elle héberge et anime.
- Effectuer des missions opérationnelles et commerciales dans le domaine énergétique se rapportant à l'objet de l'Agence.
- Assurer l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Plan Climat Énergie de Corse (PCEC) prévu par l'article 75 de la loi de Grenelle et qui est la déclinaison opérationnelle du SRCAE de Corse.
- Assurer une mission de concertation généralisée en matière d'Énergie, d'Air et de Climat via l'animation et le suivi des travaux du Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat de Corse (CEAC).

LES OBJECTIFS FIXÉS DANS LA FEUILLE DE ROUTE 2018-2020 :

- 1 Assurer la gestion des aides publiques aux énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.
- 2 Assurer la réalisation des investissements indispensables à la sécurité d'approvisionnement en électricité.
- 3 Élaborer et mettre en œuvre le Programme Régional de l'Efficacité Énergétique.
- 4 Élaborer un Plan de massification des énergies renouvelables.
- 5 Préparer la transition énergétique dans les transports.
- 6 Accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique.
- 7 Promouvoir la prise en compte de la qualité de l'air dans les politiques publiques.

1 LES MOYENS FINANCIERS ET LES PARTENARIATS

La politique régionale d'énergie, de qualité de l'air, de lutte et d'adaptation au réchauffement climatique repose sur deux documents stratégiques. Il s'agit du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) qui fixe l'autonomie énergétique à 2050, et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui définit les actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

LE SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ÉNERGIE

Le SRCAE est un document stratégique permettant de renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière d'énergie, de qualité de l'air, et de changement climatique. La Corse est le seul territoire, DOM inclus, pour lequel l'élaboration du SRCAE relève de la compétence exclusive du Président du Conseil Exécutif et son adoption par la seule Assemblée de Corse. Dans les régions de droit commun, l'élaboration est conduite conjointement par le Préfet et le Président de Région.

Adopté en 2013 par l'Assemblée de Corse, le SRCAE fixe comme objectif l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 en s'appuyant sur deux leviers principaux :

- La baisse drastique des consommations d'énergie notamment dans le bâtiment et dans les transports (2/3 des efforts) ;
- L'augmentation de la production à partir d'énergies renouvelables pour atteindre 100 % en 2050 (1/3 des efforts).

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

Depuis la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte d'août 2015, la Corse fait l'objet d'une PPE spécifique. Notre île a été la première Zone Non Interconnectée à se doter d'une PPE lors de son adoption par l'Assemblée de Corse le 29 octobre 2015. Elle a depuis été rendue opposable par le décret n°2015-1697 du 18-12-2015 (paru au Journal Officiel le 20-12-2015), cosigné par le Premier Ministre et la Ministre de l'Écologie.

ELLE DOIT PERMETTRE DE GARANTIR :

- 1 - la sécurité d'approvisionnement en carburants et la baisse de la consommation d'énergie primaire fossile dans le secteur des transports,
- 2 - la sécurité d'approvisionnement en électricité,
- 3 - l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité,
- 4 - le soutien aux énergies renouvelables.

Elle est la feuille de route de l'avenir énergétique de la Corse entre 2016 et 2023. Sa révision en cours est l'occasion de conforter l'ambition d'autonomie énergétique et de prévoir les moyens, notamment financiers, permettant de l'atteindre.

LES MOYENS FINANCIERS

L'AUE a élaboré un **Guide des aides** qui reprend l'ensemble des aides destinées à soutenir les **actions en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie** qui contribuent à atteindre les **objectifs définis par le SRCAE et la PPE**. Adopté par l'Assemblée de Corse en 2016 et régulièrement actualisé pour répondre aux besoins du territoire, il repose sur plusieurs sources de financement distinctes et complémentaires :

■ **Crédits du partenariat AUE-ADEME PRODEME au titre du CPER 2015-2020 : 18,24 millions €.**

Soutien aux opérations visant à créer les conditions nécessaires à la croissance ou à l'émergence des filières, aux études faisabilités, aux opérations exemplaires portées par des entreprises ou des collectivités, aux réseaux et relais qui permettent la diffusion d'une information gratuite et de qualité aux particuliers.

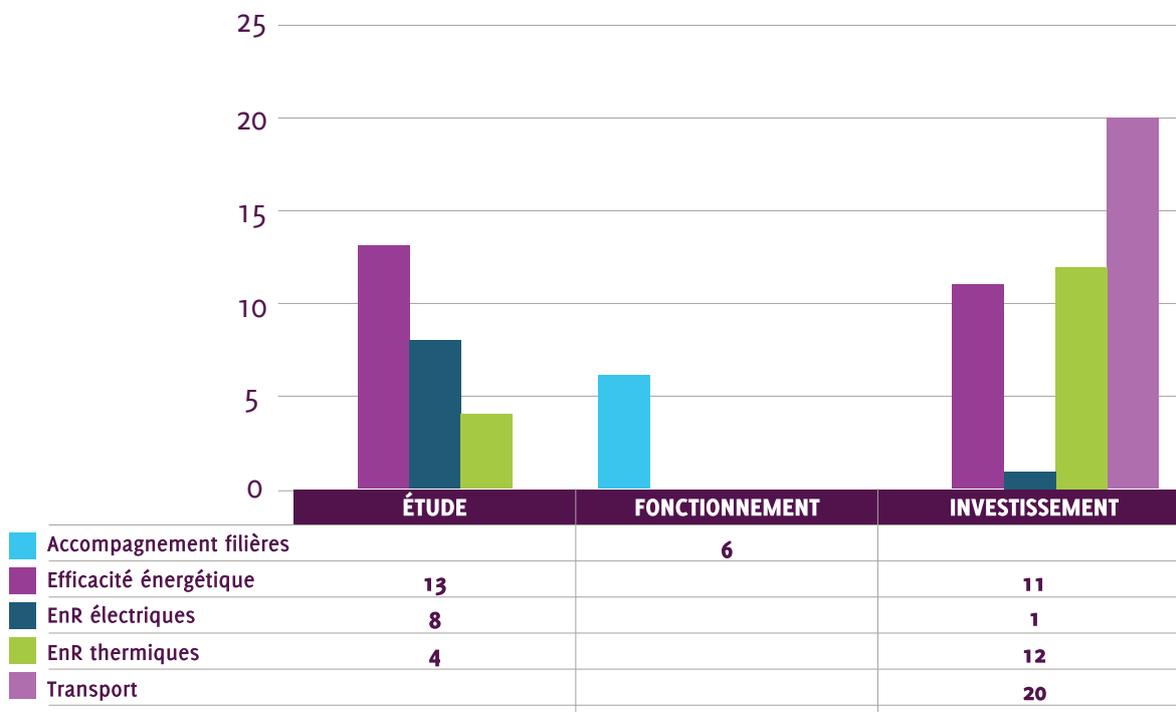
■ **Crédits européens du PO FEDER 2014-2020 : 15 millions €.**

Soutien aux actions visant à accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale renouvelables (mesure 4a) et à réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics (mesure 4c).

■ **Crédits du Cadre territorial de compensation (AUE-CdC-EDF-CSPE) et régionaux.**

Aides attribuées aux particuliers, entreprises et collectivités en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie (MDE) ainsi que les aides VAE et photovoltaïques aux particuliers.

PRODEME 2020 : BILAN OPÉRATIONNEL

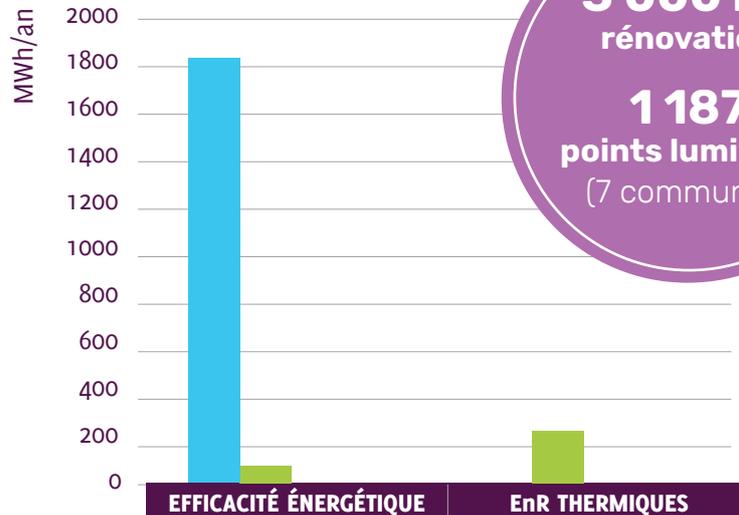




PRODEME 2020 : BILAN ÉNERGÉTIQUE

1,1 GWh évités/an
265 teqCO₂/an
870 tep/an

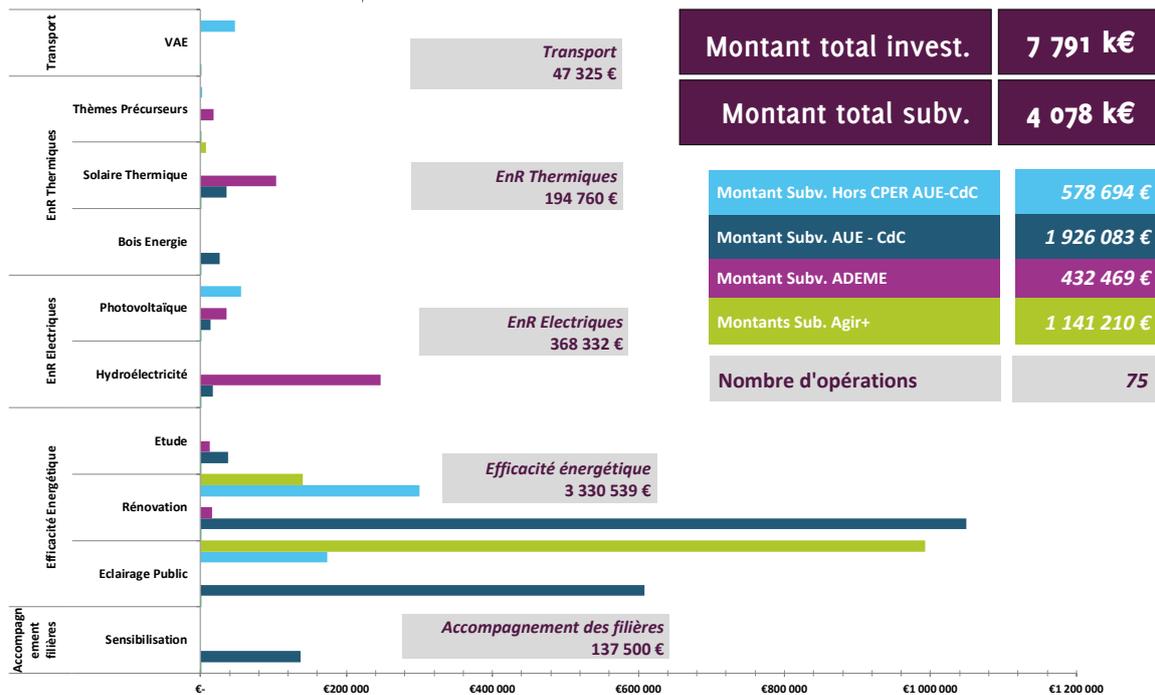
191 m² Solaire thermique
50 kW Bois énergie



3 000 m²
rénovation
1 187
points lumineux
(7 communes)

	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	EnR THERMIQUES
MDE : Énergie finale économisée (kWh/an)	1856 033	-
EnR Production chaleur finale (kWh/an)	47 915	208 604
Emissions en CO ₂ évitées (teqCO ₂ /an)	1 432	85
Énergie primaire économisée (tep/an)	434	27

PRODEME 2020 : BILAN FINANCIER



LA RÉVISION EN COURS DE LA PPE

En 2020, malgré la crise sanitaire, les équipes de l'AUE ont poursuivi les travaux de révision de la PPE.

CE TRAVAIL D'ÉVALUATION ET DE TRAVAIL COLLABORATIF A TROUVÉ SA CONCLUSION EN 2020 PAR :

- la présentation des **grandes orientations de la PPE au Conseil de l'Énergie**, de l'**Air et du Climat de Corse** (CEAC) du 15-12-20, notamment au suite à la signature du protocole d'accord du 4 juillet 2019 ;
- la présentation des objectifs révisés de la PPE à l'horizon 2028 au CEAC du 15-12-20. Le renforcement des objectifs en matière de **développement des énergies renouvelables** et de **maîtrise de la demande en énergie** vise ainsi en 2028 plus de 60% d'EnR dans le mix électrique. Ces objectifs représentent en cumulé sur la période 2019-2028 plus de **4,5 milliards €** d'investissement et environ **3 500 emplois locaux**.

SIX ACTIONS STRUCTURANTES CONFIÉES À L'AUE POUR ACCÉLÉRER

LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE EN CORSE

La **Commission de Régulation de l'Énergie** (CRE) a décidé de soutenir financièrement les actions de **Maîtrise de la Demande d'Électricité** (MDE) qui permettront de réduire les surcoûts de production en Corse comme dans les autres îles. Le « **Cadre Territorial de Compensation** » qu'elle a adopté à cet effet comporte au total **60 actions à mettre en œuvre par l'opérateur historique EDF**.

Au cours de l'année 2020, le **Comité MDE**, réunissant l'**AUE**, l'**ADEME**, la **DREAL** et **EDF** s'est réuni en moyenne une fois par mois afin de réaliser le 1^{er} bilan de ce Cadre et de proposer des éléments relatifs à sa révision. Ces travaux se sont notamment prolongés par de nombreux **échanges entre l'AUE et la CRE** afin de **valider de nouvelles aides pour les actions de rénovations globales et performantes à la fois pour les maisons individuelles et les logements collectifs mais aussi pour les projets de chaufferies Bois**. C'est ainsi que la Commission de Régulation de l'Énergie a **validé le 10-12-20 le contrat liant EDF et l'AUE pour la mise en œuvre d'une assistance opérationnelle auprès des porteurs de projets**.

La Collectivité de Corse pilotera ainsi en direct 6 des mesures les plus importantes du Cadre Territorial de Compensation. **L'AUE devient ainsi le premier opérateur, autre qu'EDF, à bénéficier de ce mécanisme**.

Le contrat d'assistance opérationnelle signé entre l'AUE et EDF acte la montée en puissance de la politique régionale de MDE.

Elle permettra de mobiliser une enveloppe de 71 Millions € sur la période 2021-2024 pour soutenir financièrement 6 actions phares :

- 1 **Rénovation globale performante des logements collectifs, notamment sociaux**
- 2 **Rénovation globale performante des logements individuels (ORELI)**
- 3 **Rénovation de l'éclairage public**
- 4 **Développement du bois-énergie**
- 5 **Développement du solaire thermique « individuel »**
- 6 **Développement du solaire thermique dans le « collectif » (notamment dans le secteur touristique)**

Concrètement, il s'agira pour l'Agence d'**accompagner les maîtres d'ouvrages** (Collectivités entreprises et particuliers), **de la prise de décision jusqu'à la réalisation des opérations** (montagne administratif, suivi de chantier, contrôle et réception des opérations).

Après l'adoption de la PPE dont la Corse a été la 1^{ère} à se doter en 2015, la signature du Contrat AUE-EDF constitue un 2^{ème} temps fort sur le chemin qui doit nous conduire à l'autonomie énergétique en 2050.

LES ACTIONS PHARES EN 2020

- Lancement de l'édition 2020 des Appels à Projets « Solaire thermique », « Bois énergie », « Efficacité énergétique des bâtiments », et « Études Petite hydroélectricité » au titre des crédits CPER-FEDER-CdC-CSPE.
- La forte montée des opérations éclairage public, avec notamment les opérations groupées du Syndicat Départemental d'Énergie 2A, et des opérations de rénovations globales et performantes des logements sociaux et de bâtiments tertiaires.
- Montée en charge du dispositif ORELI avec plus de 44 chantiers réceptionnés et 37 en cours de finalisation.
- Bilan du Cadre Territorial de Compensation dans le cadre de la Délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 17-01-2019, et finalisation du contrat d'assistance opérationnelle entre l'AUE et EDF quant à sa mise en œuvre.

NB : Pour réduire les surcoûts de production enregistrés Zones Non Interconnectées (ZNI) et les charges de Service Public de l'Énergie SPE (qui financent la péréquation tarifaire), le périmètre des coûts relevant des charges de SPE est étendu aux coûts supportés dans les ZNI par le fournisseur historique du fait de la mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande d'électricité, dans la limite des surcoûts de production qu'elles permettent d'éviter.

- Révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2019-2028, avec présentation des objectifs en CEAC.

LES CHIFFRES CLÉS À RETENIR EN 2020

Au total ce sont près de **56 millions €** sur la période de **7 ans** qui seront mobilisés sur **2015/2021**

Plus de

7 M€

de travaux soutenus dans
le cadre des dispositifs
CPER-FEDER-CdC-CSPE

1,1 GWh

de gains énergétiques annuels et plus
de 870 tCO₂eq évitées par an

75

Dossiers instruits pour des
opérations portées par des
collectivités, entreprises et
associations

Près de

1000

Dossiers auprès
des particuliers

LES PERSPECTIVES 2021

- Lancer l'édition 2021 des Appels à Projets.
- Mettre en œuvre le Cadre Territorial de Compensation, via le Contrat AUE-EDF permettant de mobiliser des crédits de la CSPE au titre des missions d'assistance opérationnelle de l'AUE pour 6 actions sectorielles.
- Réviser le Cadre Territorial de Compensation.
- Conclure la procédure de révision de la PPE.

2 LA RÉALISATION DES INVESTISSEMENTS INDISPENSABLES À LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA PPE : GARANTIR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR D'ÉNERGIE FOSSILES ET SÉCURISER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA CORSE VIA :

- 1 La réalisation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse permettant d'alimenter les moyens de production thermique d'électricité de la Corse.
- 2 La construction avec un objectif de mise en service au plus tard début 2023 d'une nouvelle centrale de production d'électricité de 112 MW et d'une turbine à combustion de 20 MW approvisionnée en gaz naturel.
- 3 La conversion des moyens thermiques existants au gaz naturel lorsque l'approvisionnement sera mis en place.
- 4 Le renouvellement de la station de conversion SACOI, dont la capacité pourra être portée à 100MW.



■ CENTRALE THERMIQUE DU RICANTU

Suite au protocole d'accord « pour la mise en œuvre optimisée de la PPE » du 4 juillet 2019 et aux simulations relatives à l'équilibre offre-demande réalisées par EDF qui ont suivi, le **dimensionnement de la centrale thermique a été réévalué** afin de prendre en compte les **ambitions en matière de MDE et de développement des énergies renouvelables électriques**. Le projet de cycle combiné de 250 MW a ainsi été redimensionné en centrale thermique classique de 112 MW en complément d'autres moyens (TAC, Batteries et STEP de Lugo-di-Naza) afin de couvrir un **besoin structurel de puissance** établi à 160 MW à l'horizon 2033.



■ ALIMENTATION DE LA CORSE AU GAZ NATUREL : DEUX ÉTAPES ESSENTIELLES FRANCHIES

Deux avancées importantes ont marqué l'année 2020. Il s'agit, d'une part, de l'adoption par la CRE le 16 janvier 2020 d'une délibération portant orientation sur les modalités de couverture par les charges de service public de l'énergie des coûts des infrastructures d'alimentation en gaz naturel de la Corse et sur le cadre de régulation tarifaire applicable à ces infrastructures ; et d'autre part, du lancement par la DGECE d'un appel d'offre visant à sélectionner un opérateur pour la réalisation et l'exploitation de l'infrastructure d'alimentation en gaz naturel de centrales électriques.

Fuseaux présentés à la concertation

Scénario « nord »

- Atterrissage identique à la ligne actuelle (plage de l'Arinella)
- Nouvelle ligne souterraine d'1,5 km jusqu'au poste de transition de Bastia
- Rénovation de la ligne aérienne existante

Option Etude du prolongement de la ligne souterraine sur 5 km au-delà des secteurs les plus urbanisés



Scénario « Sud »

- Atterrissage au sud du Golo à Cap-sud Village (Venzolasca)
- Nouvelle ligne souterraine jusqu'à la station de Lucciana
- Dépose de la ligne entre Lucciana et Bastia



14

CONCERTATION POUR LE RENOUELEMENT DE LA STATION DE CONVERSION SACOI

À l'automne 2019, EDF et TERNAL sont allés à la rencontre des habitants et élus des **49 communes concernées par le projet entre Bastia et Bonifaziu**. Cette concertation publique, a permis de **valider le choix des aires d'études pour le raccordement du SACOI**. Sur la base des enseignements de la concertation et des études, le préfet de la Haute-Corse a réuni tous les acteurs du territoire les 5 et 7 février 2020 à Sartè et Bastia : services de l'État, élus locaux, acteurs socio-économiques et associatifs afin de faire le choix des fuseaux d'atterrissage des câbles au nord et au sud de l'île. Ce choix a été validé par le préfet le 06 mai 2020.



■ FOCUS SUR LE CONSEIL DE L'ÉNERGIE, DE L'AIR ET DU CLIMAT DE CORSE

Le Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat de Corse (CEAC), instance de concertation de la Collectivité de Corse, s'est réuni à deux reprises pour faire un point d'étape sur les avancées importantes qui ont marquées l'année 2020.

Le CEAC du 11 février 2020, présidé par le Président du Conseil Exécutif, en présence des représentants de la DGEC et de la CRE, a permis de présenter les points suivants :

- Bilan OREGES sur la situation énergétique (évolutions passées, bilan 2018, facture énergétique, focus sur les consommations finales du secteur bâtiments d'une part, et d'autre part, des transports intérieurs) ;
- Grandes orientations de la PPE en lien avec la trajectoire d'autonomie énergétique pour la MDE, la Mobilité et le développement des EnR ;
- Présentation par la DGEC de la procédure de sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel permettant d'alimenter les moyens de production thermique d'électricité ;
- Présentation par la CRE des éléments de chiffrage des coûts et charges de service public de l'énergie du projet de PPE de la Corse.

Le CEAC du 15 décembre 2020, présidé par le Président du Conseil Exécutif, en présence des représentants de la DGEC, a permis de présenter les objectifs proposés pour la PPE en matière de MDE, de mobilité, de développement des énergies renouvelables dont le volet hydrogène. En 2028, les EnR pourraient représenter plus de 60% du mix électrique induisant une baisse des émissions de GES de plus de 50% par rapport à 2008. Enfin, une première estimation des impacts socio-économiques associés à la mise en œuvre de la PPE a été dressée. Il vient près de 4,5 milliards d'investissements sur la période pour environ 3 500 ETP en 2028.



Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat : la Corse veut plus de maîtrise d'énergie et d'énergies renouvelables

Pierre BERETTI le Mercredi 16 Décembre 2020 à 09:03

Le Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat s'est réuni à Ajaccio afin de discuter des grands chantiers à venir en matière de maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables. Avec des objectifs ambitieux, la Région et ses partenaires notamment EDF vont progressivement travailler à la mise en œuvre de plusieurs actions structurantes tant pour les collectivités et entreprises que pour les particuliers.

Facebook Twitter Parler Partager Plus



(Photo : Michel Luciani)

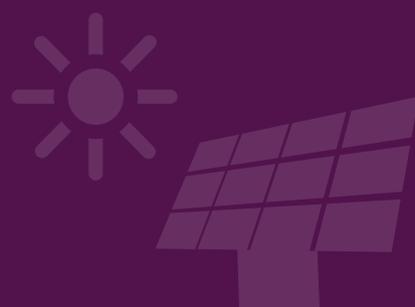


LES ACTIONS PHARES EN 2020

- Adoption par la CRE le 16 janvier 2020 d'une délibération relative au cadre de rémunération de l'infrastructure d'alimentation en gaz naturel.
- Lancement par la DGEC d'un appel d'offre pour la sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation de l'infrastructure d'alimentation en gaz naturel de centrales électriques.
- Adoption par la CRE le 10 décembre 2020 d'une délibération relative à la compensation associée à la mise en œuvre de 6 actions de MDE en Corse et au projet de contrat entre l'AUE et EDF.

LES PERSPECTIVES 2021

- Suivi de la concertation de la nouvelle centrale thermique du Ricantu.
- Suivi de la procédure de sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation de l'infrastructure d'alimentation en gaz naturel de centrales électriques.



3 L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA BAISSÉ DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ



LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA PPE :



SECTEUR RÉSIDENTIEL



une baisse de
18%
des consommations

- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 9 700 Maisons individuelles soit 23% du parc d'avant 90
- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 8 600 Logements collectifs soit 13% du parc d'avant 90 et 100% du parc social d'avant 90
- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Compatibles et rénovations partielles



SECTEUR TERTIAIRE



une baisse de
23%
des consommations

- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 550 000 m², soit 32% du parc prioritaire (Enseignement, Santé, Administration, hébergement)
- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Compatibles et rénovations partielles : 1 650 000 m², 45% du parc



SECTEUR ÉCLAIRAGE PUBLIC



une baisse de plus de
70%
des consommations

- Rénovations globales et performantes de l'intégralité du parc d'éclairage
- Démarche « éclairer juste » / Ciel étoilé



MONTÉE EN PUISSANCE LA RÉNOVATION

ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS INDIVIDUELS

UN BILAN D'ÉTAPE QUI CONFIRME L'INTÉRÊT DE CE DISPOSITIF INNOVANT

Le dispositif innovant, adopté à l'unanimité le 3 octobre 2013 par l'Assemblée de Corse, s'inscrit dans le cadre des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie, lancée par l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse.

L'enjeu est de définir la méthode la plus pertinente pour mener à bien les projets de rénovation énergétique des maisons individuelles et d'en optimiser la mise en œuvre à grande échelle.

EN CHIFFRES

- 201 logements concernés
- 221 contrats signés
- 218 aides attribuées
- 116 aides en cours d'exécution
- 211 aides financées
- 209 aides financées
- 100 logements concernés
- 22 contrats signés
- 35 aides attribuées
- 500 007 € de travaux financés
- 57 aides financées

Le dispositif innovant ORELI s'inscrit dans le cadre de l'objectif de l'autonomie énergétique de la Corse en 2050 et de la PPE. Il vise à définir la méthode la plus pertinente pour mener à bien les projets de rénovation énergétique des maisons individuelles et d'en optimiser la mise en œuvre à grande échelle.

? ORELI POUR QUI ?

Il s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs de maisons de plus de 20 ans énergivores et ayant de fortes consommations d'électricité.

ORELI C'EST QUOI ?

L'AUE propose la réalisation et la prise en charge financière des études, l'accompagnement des ménages tout au long des travaux, une aide financière allant jusqu'à 15 000 € par projet, cumulable avec d'autres aides. Ce dispositif est un outil de lutte contre la précarité énergétique, un plan de relance pour les entreprises et les artisans su BTP, un plan de formation dans les métiers du bâtiment et énergies renouvelables.

APRÈS L'EXPÉRIMENTATION, LA MASSIFICATION

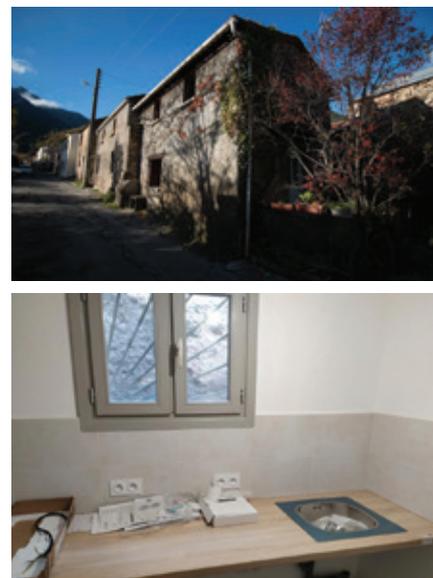
Conformément aux objectifs du volet Bâtiment de la PPE et sur la base du retour d'expériences encourageant du dispositif expérimental ORELI, l'AUE et ses partenaires ont fait le choix de le poursuivre et de l'amplifier. Il s'agira de déployer un véritable « plan Marshall » de la rénovation énergétique, l'objectif étant de **réduire la facture énergétique**, de **lutter contre le changement climatique** et de **participer à l'atteinte de l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse**.

Le nouveau programme ORELI proposera de manière coordonnée :

- **Un accompagnement des ménages** concernant l'ensemble de leurs besoins liés à la rénovation énergétique, qu'il s'agisse de rénovations BBC, BBC-compatibles ou partielles.
- **Des aides financières plus incitatives et performantes** : de 20 000 à 30 000€ cumulables avec d'autres aides de l'ANAH dont la PrimRenov pour une rénovation BBC.
- **Une palette complète de services** destinés aux propriétaires de maisons individuelles et des conseils aux occupants locataires.
- **Une assistance opérationnelle renforcée** et déployée efficacement dans tous les bassins de vie de Corse.
- **La mobilisation d'un réseau d'experts sur l'ensemble du territoire** pour la mise en œuvre de la transition énergétique.



TÉMOIGNAGES



M. CELLI
Propriétaire occupant - I Peri

« L'objectif était de rendre confortable la maison familiale qui a 300 ans tout en gardant son cachet. Le dispositif ORELI m'a permis de bénéficier d'une aide technique sur le diagnostic de la maison, d'une aide financière et de cumuler différentes aides comme celle de l'ANAH dans le cadre de l'OPAH ».



MME CAMBON
Propriétaire occupant - Aiacciu

« Mon logement n'était pas du tout isolé, j'avais des factures d'électricité énormes. Grâce aux travaux réalisés (double vitrage, VMC, chauffe-eau solaire et isolation thermique du vide sanitaire) je n'ai plus de déperdition de chaleur. J'ai une meilleure isolation et une meilleure insonorisation ».



MME FEDERZONI
Propriétaire occupant - Corti

« Grâce aux travaux réalisés (pompe à chaleur, VMC et chauffe-eau thermodynamique) je vais réduire de 80 % ma consommation d'énergie et c'est très appréciable surtout ici, en Centre Corse, où nous avons des hivers très froids et des étés très chauds ».



Découvrez les témoignages vidéo en scannant les QrCodes !

RAPPORT D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RÉNOVATIONS

ÉNERGÉTIQUES PERFORMANTES DANS LE LOGEMENT SOCIAL

L'AUE se mobilise pour développer ses dispositifs de soutien via les actions qu'elle met en œuvre au titre du Cadre Territorial de Compensation, des différentes contractualisations avec l'Etat et l'Union Européenne et également pour les inscrire au sein du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC). Il s'agit de **permettre une meilleure prise en charge des rénovations énergétiques globales et performantes et un meilleur accompagnement des gestionnaires et utilisateurs des bâtiments dans les secteurs du tertiaire et du logement social.**

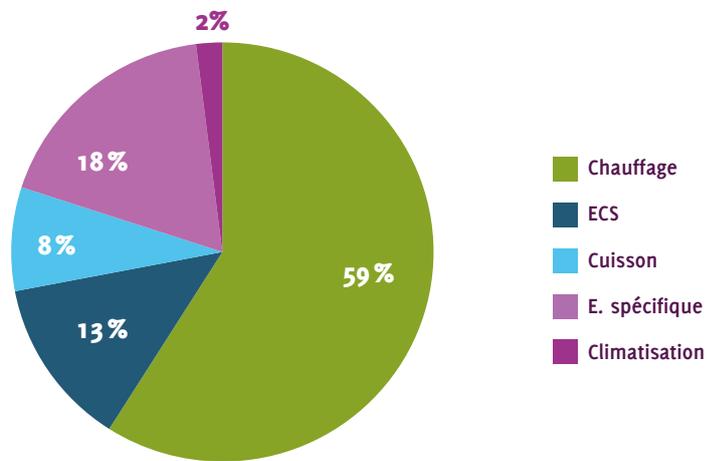
Un rapport visant à faire un bilan sur l'état des lieux du logement social en Corse et sur les différents dossiers de rénovation énergétique traités à l'AUE, a été présenté à l'Assemblée de Corse lors de la Session du 30 Juin 2020 (délibération 20/088 AC).

Les bailleurs sociaux ont depuis plusieurs années entrepris de rénover leur patrimoine, toutefois, outre les difficultés techniques, **il s'avère qu'entreprendre des rénovations à ce type d'échelle est très coûteux.** Pour faire face à ces difficultés, les bailleurs sociaux, et en particulier les Offices Publics de l'Habitat, ont pu **compter sur les conseils et l'accompagnement financier de la Collectivité de Corse, via l'AUE, notamment au travers du Contrat de Plan Etat Région (CPER) et des fonds européens (FEDER).** À la suite du lancement d'appels à projets par l'Agence, les bailleurs publics et privés ainsi que plusieurs communes ont présenté en 2020 des projets de qualité. **Il s'agit principalement de travaux de rénovation mais aussi sur de projets de construction bas-carbone et de bâtiments précurseurs.** Certains d'entre eux sont d'ores et déjà finalisés.

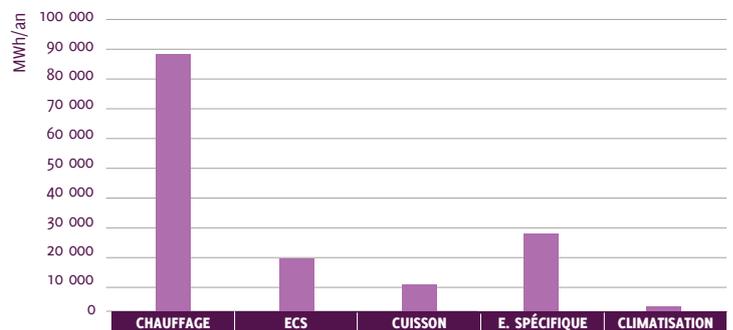
La rénovation énergétique des logements sociaux est un enjeu phare de la PPE. L'instruction et le suivi de ces dossiers a donc représenté une part importante de l'activité des ingénieurs de l'AUE.

Ce rapport illustre la part prépondérante des consommations énergétiques liées au chauffage et de fait la nécessité de privilégier des rénovations globales et performantes. Ce type de rénovations, portant à la fois sur l'enveloppe du bâtiment et sur les systèmes énergétiques, constituent une réponse pérenne aux problématiques multiples rencontrées par les ménages. **Il est en effet à noter que la facture énergétique relative aux consommations énergétiques dans les logements sociaux s'élève à environ 10 M€ par an, soit près de 1 000€ par ménage.**

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS FINALES PAR USAGE



CONSOMMATIONS FINALES PAR USAGE





LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : « ÉCLAIRER JUSTE »

L'éclairage public représente un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse. Il représente 30 à 50% de la facture électrique communale et constitue une des premières sources de nuisances lumineuses. Le diagnostic régional réalisé par l'AUE en 2015 précise les enjeux de ce secteur. Il est ainsi estimé un total de plus de **65 000 points lumineux** et de plus de 3 300 armoires de commande, pour une consommation annuelle cumulée d'électricité d'environ 35 GWh. Cela équivaut à la consommation d'électricité de la Ville de Corte.

La facture énergétique communale de l'éclairage public est ainsi estimée à **4,5 M€/an**.

Afin de regrouper les actions existantes, d'accélérer le rythme et d'encourager des rénovations performante, l'AUE et ses partenaires (ADEME, EDF) ont lancé dès 2016 un appel à projets dédié à l'éclairage public mobilisant les crédits CdC, CPER, FEDER et Agir Plus.

Cet appel à projets vise à soutenir des opérations de rénovations exemplaires de l'éclairage public s'inscrivant dans le cadre d'un projet de rénovation globale et performante.

Depuis 2016, l'appel à projets dédié à l'éclairage public est reconduit tous les ans et a permis de sélectionner **147 projets, soit près de la moitié des communes de Corse**. Cela représente un total de **32 910 points lumineux à rénover sur 43 697 recensés**, soit près de 13 GWh de consommation électrique finale évitée. D'un point de vue économique, ces projets représentent près de **40 M€ d'investissements** pour près de 34 M€ de dépenses éligibles et près de 25 M€ de subventions dont près de 15 M€ au titre du Cadre territorial de compensation.

En 2020, **8 projets ont été reçus sur 67 communes dont la Ville de Bastia**. Ces projets représentent un total de plus de 14 000 points lumineux à rénover et plus de **18 M€ d'investissements**.

COMMUNE DE BIGUGLIA



Q Pourquoi agir ?

La commune de Biguglia a réalisé en 2017 un diagnostic de son éclairage public qui lui a permis d'identifier les gisements ainsi que le coût de rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public. Dans la même année et suite à ce diagnostic elle candidate à l'appel à projets Éclairage Public lancé par l'AUE et EDF pour réaliser une rénovation exemplaire et innovante de son éclairage.

🔧 Descriptif technique de l'opération

641 points lumineux ont été remplacés et 20 horloges astronomiques ont été installées sur un total de 1536, dans le cadre de cet AAP. Le reste des points seront rénovés via les dispositifs d'aides TERPOI et CEE bonifiés mais selon le cahier des charges de cet AAP.

🤝 Partenaires financiers

CPER (CdC-AUE) ; Agir Plus (AUE-EDF) ; FEDER

📊 Bilan en chiffres

Avec 211 MWh d'économie d'énergie, le projet a permis un gain énergétique de plus de 73% par rapport à la situation initiale. Il dépasse ainsi le facteur 3, soit le niveau performance le plus exemplaire de l'appel à projets Éclairage Public visant un gain minimum de 30%. Du point de vue financier, cette rénovation doit permettre à la commune de réduire sa facture électrique de plus de 28 000€ par an.

➡ Coût de l'opération

495 913,00€^{HT}
Financement :
Bénéficiaire : 177 970,00€^{HT} soit 35,7%
CPER (CdC-AUE) : 128 743,00 €^{HT} soit 25,96%
Agir Plus (AUE-EDF) : 191 100,00 €^{HT} soit 38,53%

L'éclairage public représente :

30 à 50 %

de la facture
électrique
communale

4,5 M€/an

Facture
énergétique
communale

147

projets sélectionnés depuis 2016

LES ACTIONS PHARES EN 2020

- Montée en charge du dispositif ORELI avec plus de 81 chantiers finalisés ou en cours.
- Élaboration du bilan de la phase expérimentale du dispositif ORELI.
- Lancement de l'édition 2020 des Appels à Projets « Éclairage Public » et « Efficacité énergétique des bâtiments » avec l'ajout d'un volet supplémentaire destiné aux bailleurs sociaux.
- Rapport d'information sur la mise en œuvre des rénovations énergétiques performantes dans le logement social (délibération 20/o88 AC).

1 2 3 LES CHIFFRES CLÉS À RETENIR EN 2020

3 M€

Soutiens financiers engagés par des projets liés à l'efficacité énergétique, et notamment, pour des opérations de rénovation globale de l'éclairage public et de logements sociaux

1,2 M€

De prestations intellectuelles ont été certifiées dans le cadre des missions d'accompagnement (études énergétiques, analyses des offres et suivis de chantiers)

40

Dossiers Collectivités-Entreprises « Efficacité Énergétique » en cours d'accompagnement

ORELI

Depuis le début de l'expérimentation du programme ORELI, 331 candidatures ont été analysées via 40 jurys de sélection et 252 ménages ont été retenus. 44 chantiers ont été réceptionnés, 37 sont en cours de finalisation pour un montant total de prime de plus d'1 M€.

LES PERSPECTIVES 2021

- Lancer l'édition 2021 des Appels à projets « Efficacité énergétique des bâtiments », « Éclairage Public ».
- Déployer et élargir le dispositif ORELI.
- Élaborer une Charte régionale de l'Éclairage public dans le cadre du programme Européen Nesoi.

4 LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MASSIFICATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA PPE :

LA PPE FIXE L'OBJECTIF D'UNE AUGMENTATION DE :

32%
des EnR électriques

43%
des EnR thermiques

sur la période 2016-2023, pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050, conformément à la trajectoire du SRCAE.



LA FILIÈRE PETITE HYDRAULIQUE

La filière n'a pas connu de nouveau projet significatif depuis 10 ans alors même que son potentiel est loin d'avoir été atteint. C'est pourquoi, l'AUE a lancé en 2019 un appel à projets visant à financer les études de faisabilité de petites centrales hydrauliques. Cet appel à projets a été un succès, puisque ce sont déjà 11 projets pour un total de 8,5 MW qui ont été lauréats en 2019 et 2020.



LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE

La filière a d'ores et déjà atteint et dépassé ses objectifs assignés par la PPE adoptée en 2015 à l'horizon 2023. C'est pourquoi, de nouveaux objectifs seront proposés dans le cadre de la révision de PPE sur la période 2019-2028. Par ailleurs, les résultats de l'étude socio-économique de la PPE ont permis de proposer une répartition des objectifs suivant les 3 principales familles (sol, petites et grandes toitures) afin de maximiser les retombées économiques sur le territoire, mais également pour minimiser l'utilisation foncière. Il est ainsi prévu une puissance supplémentaire par rapport à 2018 de +100MW au sol, de +20 à +40MW en grandes toitures et +100 à +130MW pour les installations en toiture inférieure à 250 kW.

HÔTEL ACQUA DOLCE



Pourquoi agir ?

L'hôtel Acqua Dolce situé sur les hauteurs du golfe d'Ajaccio, entre mer et montagne, offre une situation idéale pour découvrir la Corse.

Soucieux de la politique environnementale et dans un souci d'économies d'énergie, le gérant de l'hôtel a souhaité installer des capteurs solaires thermiques afin d'assurer une partie des besoins de la production d'eau chaude sanitaire de son établissement.

Descriptif technique de l'opération

Fourniture et pose de systèmes de production d'eau chaude sanitaire solaire pour les besoins en eau chaude de l'hôtel Résidence Acqua Dolce. L'opération se composera de 4 installations, pour un volume de stockage global de 3 900 L, avec une surface totale de capteurs solaires de 42,72 m². Ce dimensionnement permet d'atteindre un taux de couverture des besoins par l'installation solaire de plus de 70%, l'appoint étant assuré par l'électricité.

Partenaires financiers

AUE- ADEME

Bilan en chiffres

- Énergie primaire économisée : 3,38 tonnes de fioul par an ou la consommation annuelle de 5 foyers corses
- Émission CO₂ : 12,56 t_{eq}/an

Coût de l'opération

61 174,64€

Financement :

Bénéficiaire : 34 275,74€ soit 56,0%

AUE/AUE : 26 898,90€ soit 44,0%



LA FILIÈRE ÉOLIENNE

Les travaux menés lors de la révision de la PPE ont permis d'identifier les principaux freins et leviers pour permettre le développement de la filière. En 2020, de nouveaux objectifs réalistes ont été proposés dans le cadre des travaux relatifs à la révision de la PPE. Il sera ainsi envisagé une puissance supplémentaire de +50 à +75 MW en 2028 par rapport à 2018.



LA FILIÈRE COGÉNÉRATION DU BOIS ÉNERGIE ET DU GAZ DE DÉCHARGES

La réalisation du Schéma Régional Biomasse avec la DREAL, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, a permis d'établir un panorama des projets en cours de développement.



LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

La réalisation du SRB est entrée dans sa phase finale en 2020, et doit s'achever en 2021, avec son agrégation à la PPE révisée. Ainsi, les volets bilan et stratégique sont réalisés, et validés par l'ensemble des participants. L'AUE a également participé à la réalisation du Module Forêt-Bois (MOFOB) piloté par le FCBA. Il s'agit d'un outil informatique spécifique au suivi de la ressource forestière disponible. Enfin, l'AUE a été sollicitée dans le cadre du Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) élaboré par la CdC et la DRAAF.



LA FILIÈRE SOLAIRE THERMIQUE

Cette filière a fait l'objet de travaux spécifiques en 2020 dans le cadre des échanges relatif à la mise en œuvre du contrat qui lie l'AUE et EDF pour la mise en œuvre du Cadre territorial de compensation. Pour les particuliers, ce sont près de 100 dossiers individuels qui ont été traités. Pour les professionnels, outre l'élaboration et l'animation de l'appel à projets, près d'une douzaine de dossiers ont été instruits.

LES ACTIONS PHARES EN 2020



- Lancement et animation de 4 appels à projets thématiques pour soutenir les projets dans les secteurs du « solaire thermique », « bois-énergie », « éclairage public » et « petites études hydroélectriques ».
- Finalisation du Schéma Régional Biomasse et réflexion sur le suivi.
- Participation au groupe de travail dédié aux hangars photovoltaïques dont l'objectif est d'améliorer leur intégration paysagère en définissant un canevas d'analyse commun et concerté.
- Finalisation des grands dossiers relatifs à l'éclairage public : Villes de Bastia et Ajaccio et l'ensemble des communes de Corse du Sud via le syndicat d'énergie 2A.

CRISE SANITAIRE

- Malgré la crise sanitaire, l'ensemble des dossiers de demande d'accompagnement ont pu être traités en lien étroit avec le département intervention : qu'il s'agisse de l'instruction, de la présentation au bureau/comité ou du paiement des aides.
- A titre d'exemple, des dossiers importants et représentatifs tels que la rénovation des 500 logements de la ZAC du Finosello à Ajaccio, la rénovation de l'éclairage public des communes de Corti, de San Martinu di Lota, ou la rénovation du siège de l'ODARC à Bastia ont pu être accompagnés et suivis malgré la crise sanitaire et ses contraintes. Pour mémoire, ce type de suivi, notamment s'agissant de fonds européens FEDER doit respecter une procédure stricte et précise.

1 2 3 LES CHIFFRES CLÉS À RETENIR EN 2020

70

Porteurs de projets
renseignés/informés
sur les dispositifs

158

Dossiers CdC particuliers instruits
(photovoltaïque et eau chaude solaire)

170

Particuliers ont également bénéficié d'un soutien financier pour 70 opérations Photovoltaïque

AAP

« Petite étude
hydroélectricité » :

11 projets d'études
pour 8,5MW de potentiel

AAP

« Éclairage Public » :

67 communes retenues,
14 500 points lumineux
rénovés : **5,6GWh** d'élec-
tricité et **4 300 t** de CO₂
évités par an

AAP

« Solaire Thermique » :

47 m² de capteurs ont été
installés et **100 particuliers**
ont bénéficié d'un soutien
financier pour l'installation
d'un Chauffe-eau solaire

AAP

« Bois Énergie » :

0,09 GWh
de chaleur produite

LES PERSPECTIVES 2021

- Déployer une activité relative aux EnR citoyennes et participatives avec le recrutement d'une animatrice.
- Lancer et animer des Appels à projets « solaire thermique », « bois-énergie », « éclairage public », « Petites Etudes Hydroélectricité ».
- Modifier la grille d'analyse multicritères du photovoltaïque servant à noter les projets de champs photovoltaïques pour validation par l'Assemblée de Corse.
- Finaliser le Schéma Régional Biomasse, par la validation des modalités de suivi.

5 LA RÉALISATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES TRANSPORTS



LES OBJECTIFS DE LA PPE :

- **Développer les documents de planification locale de la mobilité** : Accompagner 9 EPCI (50%) à horizon 2023 et 14 à horizon 2028 (78%).
- **Élaborer des plans de mobilité employeurs** : Atteindre 100 plans de mobilité à horizon 2023 et 200 à horizon 2028.
- **Sensibiliser dès le plus jeune âge** : Plans de mobilité scolaire, développé dans les programmes scolaires l'utilisation d'un vélo, l'usage des transports en commun et du covoiturage.
- **Favoriser le télétravail** : Créer respectivement 30 et 63 tiers-lieu d'ici 2023 et 2028.
- **Report modal** : **Objectif 2023** : 3% de part modale vélo et 30% de part modale marche, **Objectif 2028** : 5% de part modale vélo et 33% de part modale marche.
- **Développer les transports en commun** : **Objectif 2023** : 4% de part modale transport en commun **Objectif 2028** : 5% de part modale transport en commun.
- **Développer le covoiturage** : Aménager respectivement 20 et 50 aires de covoiturage d'ici 2023 et 2028 tout en sensibilisant le grand public au travers de campagnes de communication spécifiques et adaptées.
- **Encourager l'éco-conduite** : Former 250 professionnels de la route d'ici 2023 et le même nombre pour 2028 tout en sensibilisant le grand public à travers des campagnes de communication spécifiques et adaptées.
- **Mobilité électrique** : Atteindre un objectif de 41 870 véhicules électriques et hybrides rechargeables d'ici 2028 pour tendre vers un objectif de 20% du parc en 2030. Mettre en œuvre 34 269 points de recharge dont près de 4500 points de recharge accessible au public.



Le secteur des transports représente le principal poste de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de dépendance aux énergies fossiles. En effet, il représente 52 % de la consommation globale. Pour atteindre l'autonomie énergétique, il est donc essentiel de réaliser des actions de maîtrise de l'énergie et de sobriété.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPE, l'AUE s'est ainsi positionnée en appui et en centre de ressources au service des directions de la CdC en charge des infrastructures et de l'organisation des transports, ainsi que des agences et offices intéressées. Cette mission se décline au travers de **5 actions structurantes** inspirées de la stratégie nationale bas carbone pour les transports :

1 MAÎTRISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

- **PLANIFICATION** : accompagner techniquement et financièrement les territoires dans l'organisation des déplacements via l'élaboration de Plans de Déplacements Urbains ou de mobilité rurale des intercommunalités et du Schéma Territorial de l'Intermodalité de la Corse.
- **AMÉNAGEMENT** : accompagner techniquement les projets d'aménagement et la volonté d'intégration de critères de mobilité durable dans les financements d'investissements d'infrastructures de transport via le PEI et le CPER.
- **PLANS DE MOBILITÉ** : animer et financer un réseau de chargés de mission pour assurer un soutien « clé en main » des entreprises, administrations et établissements scolaires volontaires et/ou obligés.
- **MAISON DE SERVICES ET TÉLÉCENTRES DE TRAVAIL** : aide à la définition d'une stratégie.
- **ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET FILIÈRE COURTE** : aide à la définition d'une stratégie.

2 DÉVELOPPER LE REPORT MODAL VERS LES MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE

- **MODES ACTIFS** : développer une politique en faveur de la marche et du vélo :
 - promouvoir et mettre en œuvre l'aide à l'achat de Vélo à Assistance Électrique ;
 - soutenir techniquement et financièrement les schémas des liaisons douces ;
 - accompagner techniquement la mise en œuvre d'itinéraires et services cyclables (location, vélo-école, stationnement, etc.).
- **TRANSPORT EN COMMUN** : contribuer à l'émergence d'une offre de transport public corse :
 - animer le Comité des transports intérieurs de la Corse ;
 - soutenir techniquement et financièrement la création de services de transport public ;
 - mettre en œuvre du Système d'Information Multimodale corse.

3 AMÉLIORER L'UTILISATION DES VÉHICULES ET RÉSEAUX EXISTANTS

- **AUTOPARTAGE** : observer les pratiques
- **GESTION DU TRAFIC** : suivre les projets des territoires
- **BAISSE DES VITESSES** : promouvoir l'apaisement des centres villes
- **COVOITURAGE** : mettre en place des aires de covoiturage labellisées
- **TRANSPORT DE MARCHANDISES** : participer à la charte CO2en encourageant les entreprises à y adhérer.

Le programme « Objectif CO2 » comprend depuis janvier 2016 une démarche d'engagement volontaire visant à atteindre des objectifs de réduction des consommations et donc de GES à travers une charte et une démarche de performance par labellisation. A cet effet, ce programme fournit aux entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs des outils permettant d'améliorer leur performance environnementale. A ce jour, six entreprises de transport de marchandises et une de voyageurs se sont déjà engagées avec des objectifs de 5 et 10% de réduction des émissions de CO2.

4 RENFORCER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES VÉHICULES

- **BAISSE DES CONSOMMATIONS UNITAIRES** : suivre et élaborer des réflexions sur la fiscalité
- **ÉCO-CONDUITE** : animer et sensibiliser

5 RÉDUIRE L'INTENSITÉ CARBONE DES CARBURANTS

- **MOBILITÉ ÉLECTRIQUE** : définir une stratégie
- **BIOCARBURANTS** : élaborer des réflexions
- **GAZ** : élaborer des réflexions

ASSOCIATION QUALITAIR CORSE-CORTI



Pourquoi agir ?
L'association Qualitair Corse est en charge de la surveillance de la qualité de l'air en Corse. Pour permettre aux salariés de se déplacer plus facilement dans le centre-ville des deux agglomérations d'Ajaccio et Bastia et donc gagner en efficacité lors des actions de terrain, l'association a fait l'acquisition de deux VAE. Ces VAE sont très pratiques à disposition des salariés. Les distances parcourues sont estimées à 300 km par an.

Coût de l'opération
1 VAE à 1 200 € HT = 2 400 € HT
Financement : bénéficiaire : 1 100 € HT soit 20%
ADE : 1 300 € HT soit 80%

Bilan en chiffres
• Énergie primaire économisée : 10 litres de carburant par an (soit près de 90 €)
• Émission CO₂ : 100 kilos équivalent CO₂ évités par an (soit 1 aller-retour Ajaccio-Bastia en voiture)

Témoignage

« Nous utilisons les VAE à Ajaccio, Bastia et Corte dans le cadre de nos déplacements professionnels et pour faire les trajets domicile-travail. Ils ont une bonne autonomie, sont confortables, agréables à utiliser, très faciles à utiliser et surtout très économiques. » **Alain GAZAL**

COOPÉRATIVE MARITIME DE LANAMANGE DU PORT DE BASTIA



Pourquoi agir ?
La société coopérative de Lanamange du port de Bastia assure et gère des navires entrants et sortants du port de commerce. Ses salariés se déplacent sur les quais en scooter, ce qui génère des nuisances (bruit et pollution) et représente un coût d'achat de carburant non négligeable. L'entreprise a remplacé les 4 scooters par 6 VAE que les salariés utilisent pour leurs déplacements professionnels ou privés (trajets domicile-travail et courses).

Coût de l'opération
6 VAE à 1 150 € HT = 6 900 € HT
Financement : bénéficiaire : 2 100 € HT soit 20%
ADE : 4 800 € HT soit 80%

Bilan en chiffres
• Énergie primaire économisée : près de 400 litres de carburant par an (soit près de 300 €)
• Émission CO₂ : 400 kilos équivalent CO₂ évités par an (soit 10 aller-retours Ajaccio-Bastia en voiture)

Témoignage

« Nous sommes très contents, les salariés n'attendent plus que les villes écotiques (à la place des scooters) pour se déplacer. Il y a moins de nuisances (bruit, pollution), mais pour assurer pointer en vitesse et donc en efficacité. Si vous avez l'occasion de passer devant le port de Bastia vous pouvez les voir pédaler le long des quais ? » **Alexandra VALERIE Coopérative Maritime de Lanamange, Bastia**

PHARMACIE MAROSELLI-BASTIA



Pourquoi agir ?
La pharmacie Maroselli à Bastia a souhaité acheter un vélo à assistance électrique qui est utilisé comme mode de déplacement : par le gérant pour ses trajets domicile-travail et par les salariés pour les livraisons de médicaments aux patients. Ceci permet à la société d'avoir des pratiques plus écologiques, de faire des économies d'énergie et de temps tout en produisant une activité physique régulière. Le choix d'un vélo électrique a été fait pour pouvoir le stocker à l'intérieur. Les distances parcourues sont estimées à 2 000 km par an.

Coût de l'opération
1 VAE à 1 200 € HT
Financement : bénéficiaire : 900 € HT soit 20%
ADE : 300 € HT soit 80%

Bilan en chiffres
• Énergie primaire économisée : plus de 100 litres de carburant par an (soit plus de 100 €)
• Émission CO₂ : 100 kilos équivalent CO₂ évités par an (soit 6 aller-retours Ajaccio-Bastia en voiture)

LES ACTIONS PHARES EN 2020

- Élaboration du volet mobilité de la PPE.
- Soutien technique et financier :
 - Schéma des liaisons douces : CC Costa Verde, GSF Conca d'Oru, CC Fium'Orbu, CC Oriente, CAPA ;
 - Plan de mobilité rural : PETR Ornano Taravo Valinco Sartinese ;
 - Plan de mobilité communal : Bonifacio ;
 - Plan de mobilité intercommunal : CC Sud Corse ;
- Communication post-confinement afin de promouvoir la mobilité active (mon vélo comme geste barrière).
- Montée en puissance du dispositif « Vélo à Assistance électrique » de l'AUE.

« De nombreux Corses sont passés au Vélo à Assistance Électrique, pourquoi pas vous ? »

Mis en place par l'AUE en 2016, le dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique vise à encourager les changements de comportements en faveur d'une mobilité durable et active plus respectueuse de l'environnement et qui doit permettre de réduire la consommation d'énergie fossile. Il s'adresse aux particuliers, entreprises et collectivités en leur attribuant une aide pouvant aller jusqu'à 500 euros par vélo directement déductible à l'achat. Un réseau de 34 vélocistes partenaires a été créé à cet effet. En 2020, l'Aide à l'achat des Vélos à Assistance Électrique poursuit sa forte attractivité sur le territoire avec plus de 722 particuliers aidés en 2020 pour un montant total de 311 970€ d'aides.

CRISE SANITAIRE

Mise en place d'une avance de **25 %**
à destination des vélocistes partenaires du dispositif VAE,
afin de consolider leur trésorerie.

1 2 3 LES CHIFFRES CLÉS À RETENIR EN 2020

Depuis la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'achat de « Vélo à Assistance électrique » de l'AUE, plus de 2 700 particuliers et 89 entreprises/collectivités ont bénéficié d'un soutien financier.

99% des bénéficiaires de l'aide sont satisfaits de leur nouveau moyen de déplacement

69% des propriétaires de VAE déclarent utiliser moins leur voiture

75% l'utilisent plus de 2 fois par semaine

LES PERSPECTIVES 2021

- Mettre en place des actions pour le développement des VE et des VHR.
- Encadrer et développer l'installation de bornes de recharge pilotées permettant de décaler le déclenchement de la recharge vers les heures de production d'énergie renouvelable et de limiter l'impact de la recharge sur le système électrique notamment pour les recharges rapides et ultra-rapides.
- Adosser les bornes de recharges rapides et ultra-rapides pilotables à un dispositif de stockage permettant de décaler l'impact de la recharge sur le système électrique.
- Encourager un développement des bornes de recharges publiques dans une logique de corridor électrique le long des principaux axes routiers au travers d'un appel à projets régional visant à s'assurer d'une bonne répartition territoriale.
- Mettre en œuvre un écosystème régional permettant une recharge en phase avec les heures de production maximale d'électricité renouvelable via un signal réseau dédié.
- Soutenir l'acquisition de véhicules électriques.
- Augmenter les capacités des véhicules électriques à stocker des EnR par l'introduction du véhicule-to-grid et de points de charges pilotables.
- Faire évoluer le dispositif de l'aide à l'achat de VAE pour prendre en compte le Leasing de VAE, intégrer les VTT à assistance électrique, la Location Longue durée des Collectivités, communes et EPCI.
- Lancer un appel à projets pour soutenir les infrastructures de recharge des véhicules électriques.
- Candidater aux programmes CEE : l'AUE a nouée depuis plusieurs années des échanges privilégiés avec l'agence AURAE (Auvergne Rhône Alpes Énergie Environnement) sur de nombreux sujets. Une candidature commune, avec de nombreux autres territoires, à un futur programme CEE dédié à la mobilité est en cours d'élaboration.

6 L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE



LES OBJECTIFS SONT :

- **Inscrire** les territoires dans la dynamique régionale du SRCAE et de la PPE ;
- **Établir** un réseau d'acteurs efficace à l'échelle des territoires ;
- **Identifier** et faire remonter des projets afin de répondre aux objectifs de la PPE ;
- **Répondre** au besoin d'une gouvernance Énergie-Air-Climat territoriale ;
- **Renforcer** la représentativité de l'Agence auprès des territoires ;
- **Mettre en avant** les outils de l'Agence.

Il s'agit d'accompagner les collectivités et les parties prenantes à la structuration d'une gouvernance Énergie, Air Climat à l'échelle infra territoriale, avec une animation des territoires en vue de l'élaboration de feuilles de route opérationnelles, au travers des **Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)**. Les PCAET définissent des actions d'atténuation et d'adaptation à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI. 4 territoires sont dits « territoires obligés ». Il s'agit des deux communautés d'Agglomération CAPA et CAB, ainsi que des communautés de communes Marana Golo et Sud Corse. Le PETER Ornano Sartenais, Valinco Taravo va également lancer une démarche de type PCAET volontaire. Cette animation s'appuiera notamment le Réseau d'acteurs « Club climat ».

LE « CLUB CLIMAT »

Dans le contexte de nécessité de relance de l'activité économique, de définition des contractualisations, de mise en œuvre de la PPE et du cadre territorial de compensation, les territoires sont en première ligne pour porter, avec la Collectivité de Corse, la définition d'un nouveau paradigme, permettre l'atteinte des objectifs d'autonomie énergétique à 2050 et, au-delà, concrétiser la résilience du territoire corse.

Le « Club climat » doit fédérer l'ensemble des « relais » locaux afin d'optimiser les interventions de l'AUE et celles des territoires. L'objectif est de **permettre la massification et l'efficacité des opérations d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**. Il vise à partager les retours d'expériences, faire converger les projets liés aux thématiques Énergie, Air, Climat et Transport/mobilité ainsi que nos attentes respectives.

Ce réseau a ainsi vocation à **bâtir des outils techniques cadrant avec les contraintes et potentialités des territoires**, en lien avec les objectifs fixés par le SRCAE et la PPE, avec notamment des montages « clé en main » précisant les caractéristiques techniques attendues et permettant de maximiser les retombées financières pour les territoires.

Il doit ainsi permettre une **meilleure diffusion de l'information en direction des territoires**, mais aussi et surtout une **meilleure remontée d'informations de ces derniers notamment en ce qui concerne des opérations en cours ou à venir**. Le réseau doit en particulier permettre le **partage d'expériences entre les relais techniques eux-mêmes**.

Compte tenu de la crise sanitaire, les réunions techniques n'ont pu être organisées sur l'année 2020, seuls des contacts bilatéraux avec les membres se sont poursuivis.

LES PERSPECTIVES 2021

- Élaborer une charte du « Club Climat » afin de fédérer l'ensemble des acteurs.
- Organiser les ateliers techniques du « Club climat » en visio- conférence, et les accompagner éventuellement de visites ciblées, si le contexte sanitaire le permet.
- Organiser une série de webinaires à destination des élus et des équipes techniques.
- Accompagner les démarches territoriales de type Plan climat.

7 LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'AUE a en charge la mise en place d'une politique Air pour le compte de la Collectivité de Corse. Cette politique comporte deux volets distincts et complémentaires.



*Casa ariosa,
casa sana !*

Préservez votre santé
en renouvelant l'air
intérieur tous les jours



UN PREMIER VOLET CONCERNE LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

En France, le coût de la pollution atmosphérique est évalué de 70 à 100 milliards d'euros par an par la Commission d'enquête du Sénat (rapport de 2015). Santé Publique France, a estimé en 2016 son impact sanitaire à 48 000 décès prématurés par an.

LE SECOND VOLET CONCERNE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Nous passons 80% de notre temps dans des espaces clos (bureau, logement). Il est donc important de s'assurer de la bonne qualité de l'air que l'on y respire.

Selon les conclusions récentes de l'ANSES et du CSTB, le coût estimé des décès, des pertes de bien-être, de production (arrêt maladie etc.) et de l'impact sur les dépenses publiques associées à six polluants intérieurs (le benzène, le trichloréthylène, le monoxyde de carbone (CO), le radon, les particules et la fumée de tabac) est estimé à 19 milliards d'euros par an en France.

Il s'agit donc d'un sujet majeur pour la santé publique et l'environnement.

L'AUE sensibilise les EPCI et la population à la nécessité d'intégrer cette réalité dans nos choix quotidiens, et ainsi atteindre les objectifs du SRCAE, des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Bastia et d'Aiacciù et du PRSE ; et par là même préserver notre santé.

SUIVI DE L'ASSOCIATION AGRÉE DE QUALITÉ DE L'AIR, QUALITAIR CORSE

En 2020, l'AUE a participé aux 3 Conseils d'Administration de l'association et a ainsi porté ainsi la voix de la CdC pour le choix des actions à mener, ainsi qu'aux groupes de travail réalisés tout au long de l'année.

Les travaux nouveaux ont porté sur :

- La mise en place du **nouvel indice ATMO**, effectif depuis le 1 janvier 2021. Il intègre à présent les PM2.5, polluant ayant des impacts sanitaires importants. Cet indice s'aligne ainsi sur l'indice européen. Il répond mieux au besoin d'une information sur la qualité de l'air près de chez soi, car la prévision est à présent à l'échelle de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et apporte ainsi une indication plus fine sur l'exposition de la population à la pollution de l'air.
- Le **Projet AER NOSTRUM** : ce projet d'un montant de 2 Millions d'euros, est porté, dans le cadre du programme Marittimo, par un consortium franco-italien, composé de Qualitair Corse, Atmosud, université de Toulon, ARPA ligurie, ARPA Toscane, ARPA Sardaigne et université de Cagliari. Il vise à évaluer l'efficacité de solutions techniques pour réduire les émissions des navires dans les ports. Pour ceux de Bastia et d'Aiacciù, le budget pour Qualitair Corse est de 350 000 € sur 3 ans financés à 85%.

LES ACTIONS PHARES EN 2020

■ PROJET QSE

L'AUE pilote une action de mise en place d'un programme de mesure de la qualité de l'air intérieur avant et après rénovation dans le cadre du PRSE. A ce titre, elle a participé au projet « Qualité Sanitaire et énergétique des rénovations » (QSE), porté par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) du CSTB, lauréat d'un Appel à projets national du PROFEEL. Ce projet vise à tester et démocratiser des méthodes de mesure de la performance globale : qualité d'air intérieur, confort d'usage, consommation d'énergie, dans le contexte de la rénovation. En 2020, l'AUE a ainsi sélectionné 6 maisons individuelles ayant bénéficié du dispositif de rénovation énergétique ORELI et 4 logements collectifs (12 appartements), pour lesquels une première série de mesures ont été réalisées sur 2020. Les mesures après rénovation interviendront courant 2021.

■ PROGRAMME RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT (PRSE) : AIR INTÉRIEUR

Reconduite de la Campagne d'information et de communication « Casa Ariosa, Casa Sana » visant à améliorer la qualité de l'air intérieur. L'objectif consiste à améliorer la qualité de l'air intérieur en favorisant une bonne aération du logement et en sensibilisant les personnes à la réduction des émissions de polluants à la source. Cette démarche constitue une des priorités du PRSE.

LES PERSPECTIVES 2021

■ PRSE : AIR INTÉRIEUR

Poursuivre les actions édictées par l'AUE, l'ADEME et l'ARS, en collaboration avec la Mutualité Française de Corse, Qualitair et la Ligue contre le Cancer de Corse du Sud, dans le cadre de la stratégie partagée de mobilisation, d'information et de communication visant à améliorer la qualité de l'air intérieur. Il s'agit de favoriser une bonne aération du logement et de sensibiliser les acteurs du territoire à la réduction des émissions de polluants à la source. Cette démarche constitue une des priorités du PRSE.



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Acteur central en charge de la mise en œuvre des politiques régionales d'aménagement et de développement du territoire, l'AUE assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi du PADDUC et du modèle de société qu'il définit.

LA DIRECTION DÉLÉGUÉE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE *(13 SALARIÉS)*



BENJAMIN GILORMINI

Directeur Délégué à l'Aménagement
du Territoire (HC)



GHJULIA-MARIA DEFRANCHI

Chef du Département Urbanisme et
Conception Projets d'Aménagement (A)



PHILIPPE ISTRIA

Chef du Département Observation
et Suivi Padduc (A)



TRISTAN CASABIANCA

Chargé d'Études (A)



MARIE-HÉLÈNE CASALONGA

Chargée d'Études (A)



LIONEL CHEVALLIER

Conducteur de travaux (B)



ESTELLE DAMPNE

Chargée d'Études (A)



PAUL-EDOUARD DERVIEU

DE ROCCA SERRA

Cartographe (B)



THOMAS LANIESSE

Chargé d'Études (A)



LOÏC MARTIN

Architecte Urbaniste (A)



SOPHIE RASPAIL

Chargée d'Études (A)



PIERRE-LOUP VALENCE

Chargé d'Études (A)



ANTHONY VENTURI

Chargé d'Études (A)



LES MISSIONS

Analyse, de conseil et d'accompagnement en participant :

- à l'ingénierie globale nécessaire à la mise en œuvre du PADDUC, à son évaluation et à ses éventuelles révisions,
- à la définition des politiques d'aménagement et de développement,
- à l'assistance à l'élaboration des documents d'urbanisme (AMO, aide à la constitution des cahiers des charges...), ainsi qu'à l'assistance pour l'élaboration des chartes paysagères et architecturales en partenariat avec les CAUE,
- à la préparation des projets d'agglomération et/ou de territoire dans un souci d'harmonisation des politiques publiques,
- au suivi de la mise en œuvre de la politique foncière et logement,
- à l'aide à la mise en compatibilité des documents locaux avec le PADDUC, à l'application du PADDUC, à son évaluation et ses éventuelles révisions,
- à l'incitation à la mise en place de démarches d'aménagement foncier à vocation agricole par une mobilisation des services de l'ODARC,
- à la formation continue des praticiens publics et privés de l'aménagement du territoire, au travers d'un partenariat avec les CAUE,
- à l'observation et l'évaluation des politiques publiques régionales dans le secteur du Foncier, du Logement et de l'Urbanisme via l'Observatoire du même nom.

LES OBJECTIFS FIXÉS DANS LA FEUILLE DE ROUTE 2018-2020 :

- 1 **Renforcer** l'ingénierie territoriale.
- 2 **Assurer** la territorialisation du PADDUC et la contractualisation avec les acteurs.
- 3 **Assurer** l'analyse territoriale et prospective, participer à la réflexion stratégique.

1 LE RENFORCEMENT DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

L'OFFRE DE SERVICES EN DIRECTION DES COLLECTIVITÉS

La concertation réalisée dans le cadre des travaux d'élaboration du PADDUC avait mis en évidence un déficit d'ingénierie très important dans la plupart des communes. Ce constat s'est confirmé après le vote du PADDUC dès les premières tentatives d'élaboration de documents d'urbanisme.

L'AUE fait face à une demande d'accompagnement et de conseil croissante de la part des communes.

Son objectif est donc de permettre aux collectivités locales de disposer des moyens humains, des méthodes et des missions nécessaires à l'élaboration et à la conduite de projets territoriaux, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions.

Plus largement, il s'agit de favoriser l'émergence de projets de développement sur les territoires dès lors que ceux-ci présentent un potentiel, y compris en l'absence de porteur de projet identifiable.

La politique de l'AUE est donc orientée principalement vers les collectivités locales, interlocuteurs naturels en matière d'initiative de projets de développement territorial, sans exclure une implication directe, sur sollicitation des acteurs locaux, pour contribuer à l'émergence de projets sur les territoires les moins dynamiques, afin de les réinvestir pour valoriser leurs potentiels, même en cas de déficit d'initiative locale. Il s'agit de faire de l'AUE un outil au service des collectivités locales, en matérialisant cette relation « client-prestataire » au travers de prestations de services. Les prestations de base (rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement de prestataires, analyse des orientations du PADDUC applicables sur le territoire) seront gratuites. D'autres, plus spécifiques, ou relatives au conseil et aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage seront rémunérées.

En 2020, l'Agence a donc travaillé à l'élaboration d'une « Offre de services » permettant de répondre au cas par cas aux besoins de communes en matière de documents d'urbanisme, d'études spécifiques et de projets d'aménagements. Elle se positionne dans un rôle d'interface entre la collectivité et le bureau d'études

missionné et précise l'ensemble des prestations et livrables attendus.

Quelques demandes de communes ont été enregistrées en 2020. Toutefois, il s'agit systématiquement de communes en définitive retenues par les services de l'État (une vingtaine en Corse) afin de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage gratuite (financée intégralement par l'État via la mise à disposition d'un bureau d'études) pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, ou de communes déjà dotées d'AMO contractuelles et ne souhaitant pas s'en séparer. Aussi, aucune contractualisation n'a vu le jour en 2020.

Par ailleurs, avant la définition de ces modalités d'accompagnement et d'études, l'AUE s'était engagé auprès de certains territoires pour les accompagner dans leur réflexion. En particulier, depuis 2017, l'AUE suit les travaux d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Bastiaise, qui coïncidaient alors avec la démarche de « territorialisation du PADDUC » prévus par la délibération du 27 janvier 2017. Afin d'éclairer la programmation quantitative et spatiale du logement sur ce territoire, l'AUE y avait entrepris un diagnostic foncier, dans le but de recenser le foncier disponible ou densifiable, propice à la création de logement (proximité de services, de transports, vocation de la zone...), et les contraintes à sa mobilisation et son aménagement, de manière à disposer d'une programmation du logement la plus opérationnelle possible. Un temps mises en suspens (dans le même temps que les études du PLH), ces études ont été reprises, achevées et présentées à la CAB en 2020 et quelques ajustements sont en cours pour tenir compte des derniers échanges.



LES INTERVENTIONS DE L'AUE POUR LE COMPTE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Pour le compte de la Collectivité de Corse, l'AUE centralise, met en forme et propose à la signature du Président du Conseil Exécutif les avis officiels sur les documents d'urbanisme qui lui sont soumis par les communes en sa qualité de PPA (Personne Publique Associée). Pour ce faire, de nombreux services, Offices et Agence de la CTC dans les domaines de l'urbanisme, des infrastructures et des transports, de l'eau, de l'environnement, du foncier, du développement rural et territorial, de l'habitat et du logement... sont mobilisés et l'AUE est chargée d'assurer la synthèse de toutes leurs contributions sous la forme d'un unique projet d'avis.

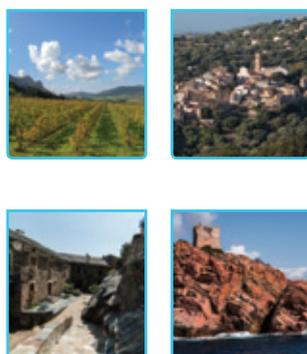
Par ailleurs, l'AUE est sollicitée pour produire des notes visant à éclairer la position du Président de l'Exécutif ou son représentant sur les projets de document d'urbanisme, d'opérations d'urbanisme ou de construction, qui sont soumis au Conseil des Sites de Corse ou à la commission territoriale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, qu'il copréside. Il s'agit alors de note d'analyse des projets, mais également des travaux sur des chartes d'intégration des projets, sur les modèles de présentation de projets, ou encore plus largement, sur le règlement intérieur de ces commissions (objet et fonctionnement).

En outre, l'AUE est régulièrement sollicitée pour toute question relative au PADDUC, qu'il s'agisse de son application et sa mise en œuvre, dans le cadre par exemple d'interrogations quant à la faisabilité de certains projets ou de l'évolution de certaines politiques portées par la Collectivité (aide aux communes, comité de massif, politique de la ville...), ou de ses évolutions éventuelles qui pourraient être rendues faisables, souhaitables ou nécessaires compte tenu des changements législatifs, réglementaires ou de contexte, intervenus depuis son approbation.

L'année 2020 a été particulièrement marquée par le travail d'appui technique à la Collectivité de Corse :

■ En particulier dans le cadre de la modification n°1 du PADDUC visant au rétablissement de la carte des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) suite à son annulation par le Tribunal Administratif de Bastia en 2018 pour vice forme lors de l'enquête publique de 2015.

La Collectivité de Corse a en effet émis le souhait en juillet 2018 d'intégrer une nouvelle carte des ESA au PADDUC et, considérant le temps écoulé depuis l'approbation du PADDUC en 2015, de procéder pour ce faire à une mise à jour de l'urbanisation du territoire. Celle-ci a en particulier été réalisée en 2018 et 2019, grâce à la collecte de nouvelles données, notamment à travers la mise à disposition d'applications cartographiques collaboratives à destination des communes, puis un projet de carte a été établi, afin de le soumettre à enquête publique et de procéder le cas échéant aux ajustements nécessaires souhaités par la Collectivité de Corse. L'enquête publique s'est ainsi tenue au 1er trimestre 2020. La charge de travail correspondante en amont, pendant et en aval, a mobilisé une partie importante de l'équipe: calage des modalités de l'enquête publique, assistance à la rédaction de l'arrêté et des affiches, logistique de la mise à disposition des documents dans les lieux d'enquête (matériels et immatériels), analyse des observations du public et propositions de réponse, mise à jour des données sources de la cartographie, modification de la cartographie et préparation des rapports à l'assemblée de Corse. La modification du PADDUC a été approuvée par l'Assemblée de Corse le 5 novembre 2020, intégrant ainsi de nouveau une carte des espaces stratégiques agricoles de Corse.



L'AUE à fianc'à voi

■ Mais également dans le cadre de la production de notes d'analyse pour éclairer l'avis de la Collectivité de Corse sur les documents d'urbanisme qui lui sont soumis lors de leur arrêt, ainsi que sa position en Conseil des Sites et en Commission Territoriale de Préservation des Espaces Naturels et forestiers, tant sur des projets de construction, que d'aménagement, ou encore de documents d'urbanisme (et parties de documents d'urbanisme : espaces boisés classés, étude de discontinuité); malgré le contexte sanitaire, cette activité a connu un développement soutenu en 2020 ;

■ Ou encore dans le cadre des travaux d'amélioration du fonctionnement de la CTPENAF en coopération avec les services de l'Etat qui ont nécessité un important travail d'analyse juridique des textes régissant ces commissions et de nombreuses réunions de travail ; après quelques années de divergences d'interprétation de ces textes, un accord sur un nouveau règlement intérieur a ainsi pu être trouvé en fin d'année 2020 entre les représentants de la Collectivité de Corse et les services de l'Etat, et ce dernier a été soumis et validé par la CTPENAF début 2021.



Séminaire Relance du SCoT de Balagne

L'année 2020 a aussi été marquée par le démarrage de l'assistance au Pays de Balagne pour l'élaboration de son SCoT, suite à la délibération de 2019 de l'Assemblée de Corse prévoyant de manière exceptionnelle une convention tripartite Collectivité de Corse/Pays de Balagne/AUE, afin de doter la Corse d'un premier SCoT, mais également d'envisager dans un avenir proche, un nouveau mode de financement et de contractualisation des politiques publiques avec les territoires, basé sur un projet de territoire transversal et concerté, qui contribue à la déclinaison et la mise en œuvre du PADDUC à cette échelle. Dans ce cadre, l'AUE est missionnée tant pour accompagner et conseiller le Pays de Balagne dans la conduite de l'élaboration du SCoT, que pour réaliser les études nécessaires à l'élaboration du schéma.

Aussi, en 2020, en articulation avec le CEREMA (par ailleurs missionné pour une courte durée par le Ministère pour réaliser des études thématiques sur le territoire de Balagne afin de les aider dans l'élaboration du SCoT), ont été réalisés :

■ L'élaboration d'éléments de diagnostics du territoire (consommation foncière, paysage, démographie, logement...).

■ Un séminaire de (re)lancement de la démarche à destination de tous les élus du territoire dans le but d'impulser une nouvelle dynamique d'association des collectivités locales et de mettre en exergue les grands enjeux sur lesquels elles attendent que le SCoT ait un impact ; à cette occasion, élus et technicien du SCoT Provence Verte sont venus faire part de leur expérience en matière d'élaboration, mise en œuvre et révision de SCoT.

■ L'élaboration des modalités d'associations des personnes publiques et de la concertation.

Les autres missions statutaires ou contractuelles ont été atténuées compte tenu du contexte sanitaire, combiné à la période électorale qui a conduit nombre de communes à différer leurs travaux d'élaboration des documents d'urbanisme et les réunions de travail y afférent qui ne pouvaient pas être dématérialisées.

LES ACTIONS PHARES EN 2020

- Reprise de l'élaboration du SCoT de Balagne avec l'organisation d'un séminaire de relance de la démarche début octobre 2020 ; l'organisation de commissions thématiques ; la validation des modalités d'association et de concertation (mise en place de commission d'élus, d'ateliers ouverts...) et l'élaboration d'éléments de diagnostic.
- Poursuite du diagnostic foncier de la CA de Bastia en vue de l'approbation du PLH.
- Co-élaboration du nouveau règlement intérieur de la CTPENAF.
- Achèvement de la modification n°1 du PADDUC : enquête publique, finalisation de la carte des ESA, rapports à l'AC et approbation finale en novembre 2020.

LES CHIFFRES CLÉS À RETENIR EN 2020

1 2 3

6 Propositions d'avis de la Collectivité de Corse sur des projets de documents d'urbanisme arrêtés dans le cadre de son rôle de personne publique associée à leur élaboration

4 Contributions sur des projets de documents d'urbanisme en amont de leur arrêt

3 Réunions de personnes publiques associées (baisse sensible par rapport à 2019)

7 Réunions de la CTPENAF :
12 documents d'urbanisme et
54 autorisations d'urbanisme analysés

7 Réunions du Conseil des Sites

1 Modification du PADDUC

1 Enquête publique portant sur la modification du PADDUC ayant suscité près de 1000 observations et près de 6000 visites sur le site de l'enquête

1 SCoT accompagné et deux EPCI conseillés dans le cadre de leur réflexion sur le lancement éventuel d'un SCoT

LES PERSPECTIVES 2021

- Poursuite de l'élaboration du SCoT de Balagne.
- Engagement des premières missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités locales.
- Conduite d'un programme de travail propre à l'agence pour contribution aux démarches de planification et à la révision éventuelle du PADDUC : élaboration de supports méthodologiques, études de formes urbaines, de l'armature urbaine.
- La communication sur l'offre de services en 2021 permettra de faire connaître les nouvelles modalités d'intervention auprès de toutes les collectivités locales, qui pourront alors solliciter plus largement l'AUE pour des offres de prestations.

La déclinaison territoriale du PADDUC a fait l'objet d'une Délibération de l'Assemblée de Corse en date du 27 janvier 2017 relative à la mise en place d'une politique opérationnelle en matière de foncier, de logement et d'aménagement à l'échelle territoriale.

ELLE FIXE NOTAMMENT 4 GRANDS OBJECTIFS :

- 1** L'élaboration de programmations territoriales intégrées à l'échelle de micro-régions/bassins de vie, dans le cadre de démarches copilotées par les intercommunalités et la Collectivité de Corse, et animées par l'AUE. Il s'agit d'identifier les grands équipements publics, les hypothèses de développement urbain, les besoins en logement, le foncier (y compris foncier productif, agricole, forestier ou économique), les aménagements énergétiques et tout ce qui concerne la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Ces programmations doivent servir de base à la contractualisation financière entre la Collectivité de Corse et les intercommunalités.
- 2** La réalisation d'études à caractère macroéconomique (flux de revenus sur les territoires, enjeux du foncier et du logement, etc.).
- 3** La réalisation d'études de faisabilité de certaines solutions techniques et organisationnelles prévues dans le PADDUC (voie ferrée orientale, mobilité maritime).
- 4** L'engagement de projets d'aménagement urbain d'ensemble sur les secteurs d'enjeux régionaux.

■ L'ÉLABORATION DES PROJETS DE TERRITOIRES INTÉGRÉS

L'année 2019 avait marqué l'engagement concret des démarches de coopération entre la CdC et le bloc communal pour la préparation des programmations territoriales intégrées via des réunions et ateliers de travail baptisés « Ghjurnate per l'acconicu di i Tarritorii ». Ces dernières ont toutefois du être suspendues en 2020 du fait de la crise sanitaire et du réexamen des objectifs de la politique de contractualisation de la collectivité de Corse.

■ LA PRÉFIGURATION DE L'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL DES SECTEURS D'ENJEUX RÉGIONAUX :

A une échelle plus opérationnelle, au niveau des Secteurs d'Enjeux Régionaux notamment, il s'agit d'initier des opérations d'aménagement opérationnel. L'objectif est de faire émerger et concevoir des projets d'aménagement d'ensemble avec les intercommunalités et communes concernées, avec définition du contenu, des périmètres, du programme d'infrastructures, du financement des équipements, des conditions de l'action foncière publique préalable, des procédures opérationnelles envisageables y compris celles nécessitant une évolution législative (Projets Intérêts Majeurs, Contrat Développement Équilibré), ainsi que des modalités d'une gouvernance de ces opérations partagées entre les différents niveaux de collectivités.

En 2020, le travail de déclinaison du PADDUC s'est essentiellement concentré sur la poursuite de certaines études techniques « en chambre » ainsi que, en toute fin d'année 2020, sur l'accompagnement de l'émergence d'un projet d'aménagement urbain d'ensemble sur la commune de Corte, qui devrait faire l'objet de contractualisations en 2021 (ORT).

Parallèlement, à la demande des services de la CdC et dans le cadre des discussions avec le Préfet de Corse pour l'élaboration

du Plan de Transformation et d'Investissement en Corse (PTIC), l'Agence a élaboré des propositions d'intervention et de stratégie d'investissement tenant compte des principes du PADDUC applicables aux démarches d'aménagement urbain d'ensemble. Cette contribution, relayée auprès des services de l'État par la CdC, semble avoir été prise en compte dans les premiers engagements annoncés dans le cadre du PTIC.

■ APPUI À LA MISE EN COHÉRENCE DES POLITIQUES TRANSVERSALES DE LA CDC AVEC LES ORIENTATIONS DU PADDUC ET LE CONTENU DES PROJETS DE TERRITOIRES INTÉGRÉS

Il s'agit en particulier de contribuer au dénouement du « nœud gordien » identifié dans le PADDUC relatif à la « prise en compte des effets paradoxaux », en commençant par recenser l'ensemble des thématiques territoriales et champs d'actions de la puissance publique susceptibles d'induire des effets contre-productifs au regard des objectifs du PADDUC (dispositifs de soutien aux entreprises ou aux territoires, programmes d'infrastructures, etc.), à toutes les échelles.

En 2020, la suspension de la démarche d'élaboration des projets de territoire intégrés n'a pas permis d'avancée notable dans le domaine de l'articulation entre les grands investissements ou politiques publiques de la CdC (exemple : investissements hydrauliques, routiers, etc.) et les projets de développement local. La contribution à la mise en cohérence des politiques et projets de la CdC avec les orientations du PADDUC a principalement porté sur la poursuite de l'étude du projet ferroviaire en plaine orientale, et en la contribution à des projets de rapport à l'Assemblée de Corse portant sur la politique du logement, la prise en compte du fait urbain, et la contractualisation financière avec les intercommunalités, portés par la DGA Aménagement du Territoire.

LES ACTIONS PHARES EN 2020

- **Accompagnement de la commune de Corte dans la préparation d'une opération d'aménagement urbain répondant aux orientations du PADDUC pour le secteur d'enjeu régional :** L'AUE assiste la maîtrise d'ouvrage communale dans l'objectif de réaliser un travail de conception urbaine et de programmation afin d'articuler l'ensemble des actions, à différentes échelles, envisagées dans le cadre de l'ORT. De cette mission découleront soit des interventions en travaux (espaces publics, voies et cheminements, équipements de superstructures, etc.), soit des opérations d'aménagement intégrées sur les secteurs présentant des potentialités foncières significatives.
- **Contribution à la « stratégie d'investissement du PTIC dans le champ de l'aménagement urbain ».** L'action de l'AUE a consisté, d'une part, à produire des notes d'opportunité et de faisabilité de certaines opérations ou programmes de travaux (vélo-routes et voies vertes, réseau de tiers lieu...); à contribuer à la rédaction de certaines propositions émanant des services de la CdC (direction des transports notamment sur les aménagements ferroviaires); et, d'autre part, à proposer l'inscription sur le PTIC d'un vaste programme d'opérations d'aménagement intégré sur les secteurs d'enjeux régionaux, en deux grandes phases. Une phase d'initialisation/préfiguration (études) qui doit permettre d'évaluer les besoins de financement public pour équilibrer les bilans de ces opérations, puis une phase de mise en œuvre après arbitrage des financements alloués. Ce travail a pu en partie contribuer à la décision de l'Etat d'abonder le bilan de l'ORT de Corte avec des crédits du PTIC.
- **Poursuite et achèvement de l'étude de rétablissement de la ligne ferroviaire Bastia/Bonifaziu.** Cette étude a vocation, d'une part, à éclairer et préparer la décision de programmation financière à moyen et long terme de cet investissement structurant pour le développement de la côte orientale. D'autre part, elle doit permettre d'éclairer les choix d'aménagement urbain des communes potentiellement traversées ou desservies.
- **Poursuite de la réflexion sur l'aménagement intégré de la côte ouest (aménagement de polarités côtières lié à la mise en œuvre d'un système de desserte maritime).** Pendant l'ouest de l'aménagement de la côte orientale, mais dans un contexte géographique radicalement différent, cette démarche vise principalement à recenser les aménités présentes et leur potentiel de structuration et de développement intermodal et urbain, dans la perspective de mise en place d'un service maritime de transports de passagers desservant les différentes polarités. Cette démarche doit s'articuler avec l'expérimentation engagée dans le cadre de l'appel à projets « French Mobility » par le groupement des deux PETR et de la communauté de communes Spelunca Liamone, qui lancera en 2021 l'étude de préfiguration du service de navettes maritimes.

LES CHIFFRES CLÉS À RETENIR EN 2020

1 Opération d'aménagement
d'ensemble en préfiguration
(ORT Corte)

1 Étude de faisabilité
d'infrastructure majeure
(VF orientale)

LES PERSPECTIVES 2021

- Accompagner les démarches d'aménagement d'ensemble qui pourraient émerger sur des secteurs identifiés au PADDUC, notamment dans le cadre des contractualisations qui interviennent entre l'Etat et les collectivités locales (ORT, Petites villes de Demain, projets partenariaux d'aménagement/grandes opérations d'urbanisme), etc.
- Relancer les démarches de programmation territoriale intégrée.
- Valider l'étude sur le rétablissement de la ligne ferroviaire orientale.

3 L'ANALYSE TERRITORIALE, LA PROSPECTIVE ET LA PARTICIPATION À LA RÉFLEXION STRATÉGIQUE

L'Assemblée de Corse a décidé de la création d'un Observatoire Régional des Gaz à effet de Serres (OREGES) le 25 juin 2010 et d'un Observatoire des Marchés Fonciers et Immobiliers (OMFI) le 30 juin 2011. Ces deux outils hébergés au sein de l'AUE participent du réseau des observatoires qui doivent permettre d'améliorer la connaissance et donc d'éclairer les choix des élus.

A CET EFFET, 3 MISSIONS PRINCIPALES LEURS SONT ATTRIBUÉES :

1 Assurer le suivi des différents indicateurs territoriaux :

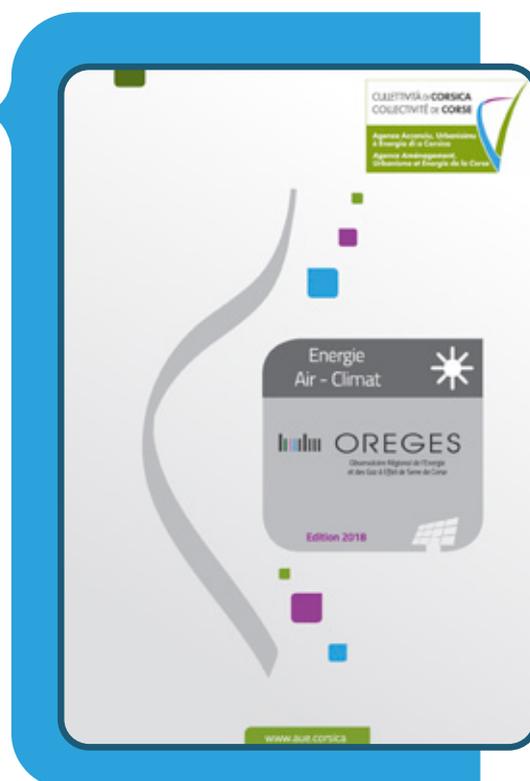
- dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du PADDUC et de la PPE ,
- pour ce qui concerne particulièrement les activités de l'AUE, il s'agira d'évaluer la mise en œuvre du SRCAE et de la PPE via l'OREGES.

2 Acquérir et mettre en forme des données stratégiques :

- sur la fréquentation des sites touristiques et le potentiel de développement de l'offre (notion des sites d'intérêts régionaux et modalités de mise en tourisme à concevoir),
- sur la mobilité et les transports : enquête déplacements des ménages, enquête sur la mobilité présente (haute saison),
- sur les marchés fonciers et immobiliers, en particulier le logement,
- sur les flux de marchandises afin d'évaluer les besoins et potentialités d'organisation des filières logistiques,
- sur la consommation énergétique infra-territoriale pour l'ensemble des secteurs d'activités.

3 Débuter l'élaboration d'un modèle du fonctionnement du territoire insulaire en termes de flux physiques :

Il s'agira de collecter des informations afin de pouvoir bâtir des hypothèses de modélisation du fonctionnement du territoire : représentation élémentaire de la structure territoriale, des flux de matière et d'énergie entre les différents éléments, identification des principales variables susceptibles d'influencer ces flux, identifiant des coefficients, calibrage et calage du modèle, étude de sensibilité, etc.



LES ACTIONS PHARES EN 2020

Réalisation d'analyses complémentaires à l'enquête déplacements ville moyenne (EDVM) dans le cadre du partenariat avec la Collectivité de Corse, l'Etat et les deux communautés d'agglomération :



Cette démarche a abouti à la création d'un outil de datavisualisation compatible avec les sites internet de chacun des partenaires associés au projet. Cet outil permet notamment de visualiser les résultats auxquels ont donné lieu les travaux d'analyse complémentaires sous forme de cartes ou de graphiques interactifs.

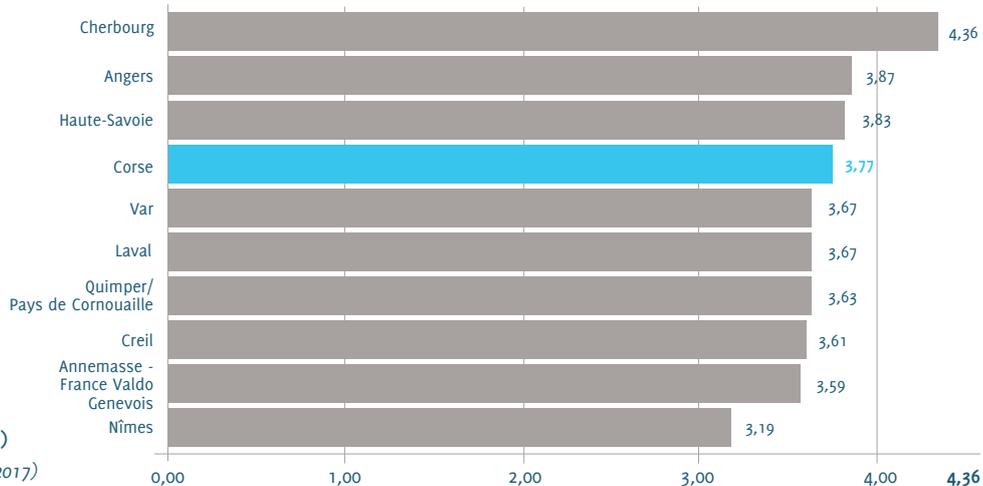
De manière globale pour l'ensemble de la région, l'enquête a fait apparaître que pour un jour moyen de semaine, **1 million de déplacements sont comptabilisés**, représentant une distance parcourue totale de **9,1 millions de kms**. Ramené par personne, cela représente 3,77 déplacements par jour.

En matière d'équipement, l'enquête a fait apparaître que les ménages corses possèdent en moyenne **1,49 véhicule**. Dit autrement, environ 90% des ménages insulaires possèdent au moins une voiture contre 82,6% en moyenne nationale. En lien avec ce résultat, **69% des déplacements sont réalisés en mode motorisé** (67% en voiture et 2% en deux roues), 28% en mode actif (27% en marche et 1% en vélo), les autres modes se partagent le reste.

MOBILITÉ MOYENNE

Les résidents corses se déplacent un peu plus que la moyenne des territoires de poids démographique équivalent.

Taux de mobilité dans les territoires de 200 000 à 400 000 habitants



Taux de mobilité (en dep/jour/pers)

© CEREMA (enquêtes réalisées entre 2012 et 2017)

TAUX DE MOTORISATION DES MÉNAGES



48.4%

de ménages monomotorisés
(contre 43% en Corse)



29.4%

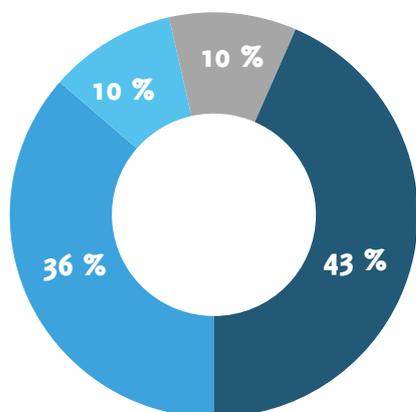
de ménages bimotorisés
(contre 36% en Corse)



5.1%

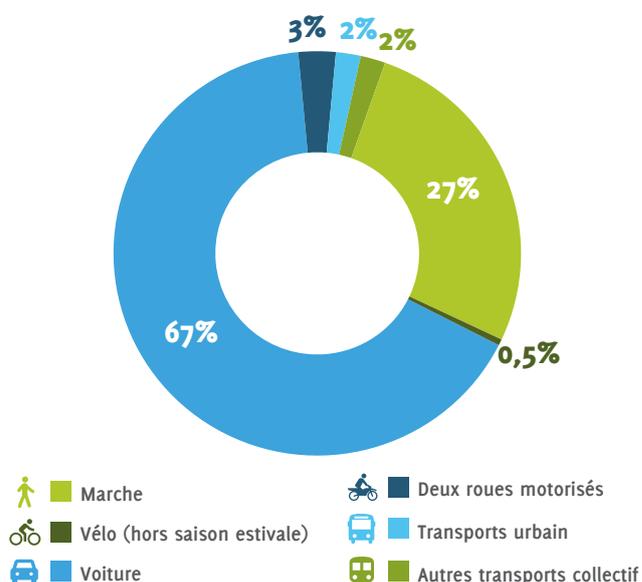
de ménages trimotorisés ou plus
(contre 10% en Corse)

ÉQUIPEMENT : RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LE NOMBRE DE VOITURES POUR LA CORSE



- Ménage sans véhicule
- Ménage avec un véhicule
- Ménage avec deux véhicules
- Ménage avec trois ou plus véhicules

RÉPARTITION DES MODES DE DÉPLACEMENT



- Marche
- Vélo (hors saison estivale)
- Deux roues motorisés
- Transports urbain
- Autres transports collectif
- Voiture

Publication d'une étude sur les résidences secondaires en Corse en partenariat avec l'INSEE et la DREAL Corse en octobre 2020.

Cette étude a constitué une avancée importante dans la mesure où elle vise à mieux connaître les caractéristiques des résidences secondaires et de leurs propriétaires. Cette connaissance apparaît essentielle à la définition et à la mise en œuvre de politiques publiques à la croisée des problématiques du logement et de la fréquentation touristique.

Avec 28,8% de résidences secondaires, la Corse se situe au second rang français derrière les Hautes-Alpes (35,6%), et plus de trois fois au-dessus de la moyenne de la France de province (9,7%). 34% de ces résidences se situent à moins de 500 mètres du littoral (contre 28% pour les résidences principales).

Ce sont **majoritairement des appartements** (57% contre 40% pour la France de province), particulièrement en bord de mer où les appartements représentent 65% des résidences secondaires situées à moins de 500 du rivage.

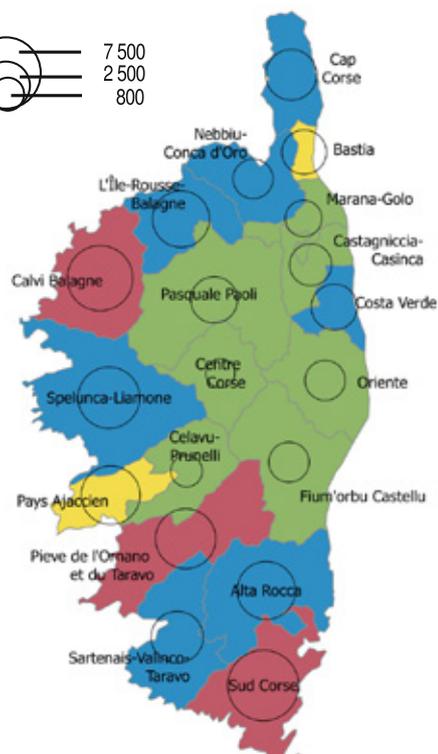
Sur les **72 000 résidences secondaires de Corse, 67 000 sont la propriété de personnes physiques**. Il s'agit en moyenne de ménages plus âgés et plus aisés. Leur niveau de vie médian représente 1,6 fois celui des propriétaires de résidences principales. Enfin, **37% des résidences secondaires appartiennent à des résidents en Corse**, un taux nettement supérieur à celui d'autres départements présentant des taux de résidences secondaires élevés (11% de propriétaires résidents dans les Hautes-Alpes, 21% en Savoie, 17% en Lozère, etc.). **55% des résidences secondaires appartiennent à des propriétaires résidant en France hors Corse et 8% à des personnes habitant à l'étranger.**

Des EPCI avec :

- De nombreuses résidences secondaires et très touristiques (classe 1)
- Une part élevée de résidences secondaires (classe 2)
- Des résidences secondaires majoritairement à l'intérieur des terres détenues par des insulaires (classe 3)
- Une part moindre de résidences secondaires et urbains (classe 4)

Caractéristiques des classes	1	2	3	4
Taux de résidences secondaires (RS)	+	++	=	-
Poids de l'EPCI dans l'ensemble des RS	++	=	-	=
Part de RS construites avant 1946	--	+	++	-
Part des maisons dans les RS	+	=	=	--
Taux de RS dans la bande des 500 m	+	=	--	++
Part de propriétaires de RS résidents en Corse	--	--	++	++
Kilomètre de côte	++	+	--	-
Densité de population	-	-	=	++
Poids de l'EPCI dans les logements	=	-	-	++
Offre de lits touristiques	++	=	--	-
Niveau de vie médian	++	=	--	=
Poids de l'EPCI dans les mutations	=	-	-	++
Prix médian des transactions en euro/m ²	++	=	--	=

Nombre de résidences secondaires :



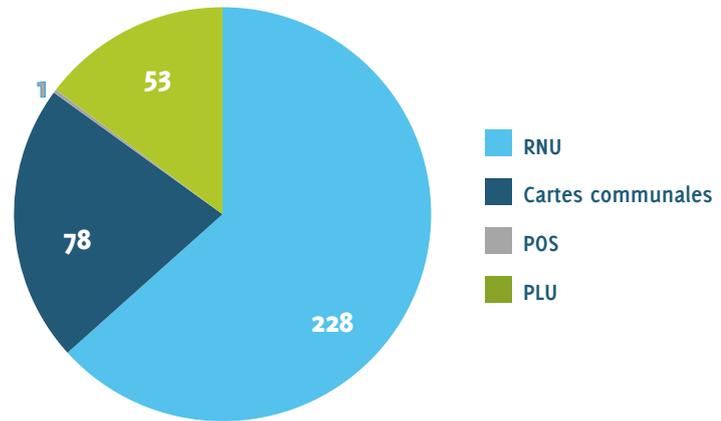
Sources : Fidéli 2017, epure dv3f, Insee recensement de la population 2015

Note de lecture : ++/ -- : Valeur du groupe très supérieure /très inférieure à la moyenne et discriminante du groupe ;
+/- : Valeur supérieure ou inférieure à la moyenne ;
= : Valeur proche de la moyenne régionale

Rapport annuel de suivi du PADDUC 2017-2019 :

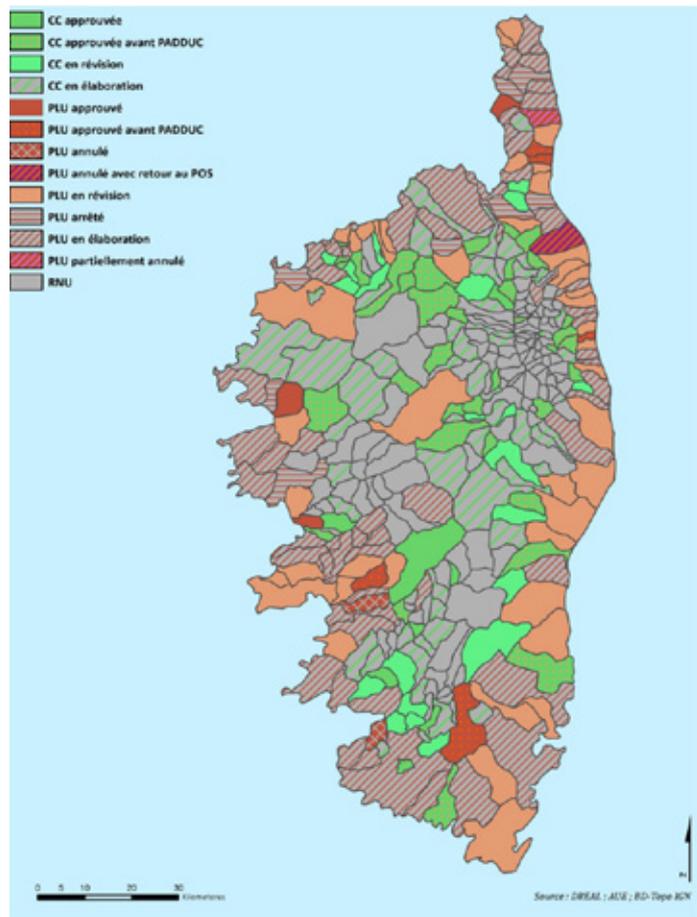
Le 25 septembre 2020, l'Assemblée de Corse a pris acte du second rapport de suivi et d'évaluation du PADDUC, portant sur la période 2017-2019 (2020-143 AC). Ce rapport a pour ambition de donner à tous les acteurs des données objectives. Il comprend notamment un état d'avancement de la planification à l'échelon communal (fin 2019), une liste d'indicateurs offrant des points de comparaison entre la situation actuelle et la situation ante PADDUC, ainsi que le rapport annuel d'évaluation au Premier Ministre portant sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux espaces remarquables ou caractéristiques du littoral, et à la bande littorale des 100 mètres.

ÉTAT DE LA PLANIFICATION AU NIVEAU COMMUNAL EN CORSE (OCTOBRE 2019)

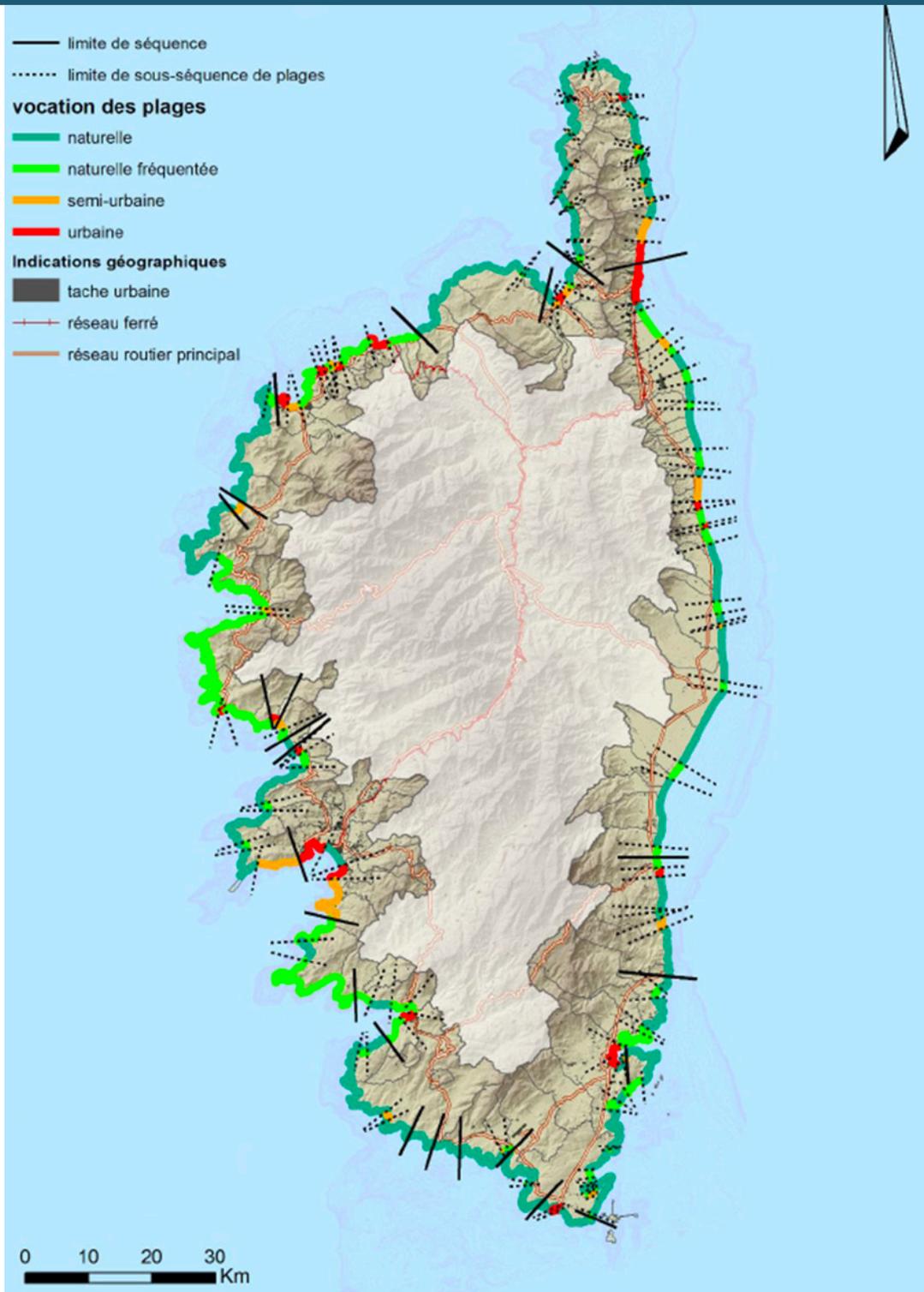


ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PLANIFICATION COMMUNALE EN CORSE 14/10/2019

Dispositions relatives aux espaces remarquables caractéristiques du littoral et à la bande des 100 mètres.



VOCATION DES PLAGES



L'année 2020 a été une année de transition pour l'OREGES puisqu'un chargé de mission a été recruté en interne au second semestre. Ainsi, l'activité 2020 de l'OREGES s'est principalement focalisée sur la **révision de la PPE et les différents points de bilans et de projections énergétiques présentés au Conseil de l'Énergie de l'Air et du Climat de Corse**. Des outils ont ainsi été

élaborés afin de traduire les impacts énergétiques et socio-économiques de la PPE. En parallèle, une optimisation des outils d'analyses énergétiques territoriaux a été réalisée afin d'être en mesure de fournir un accompagnement spécifique aux démarches infra-régionales.

LE MIX ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE

L'insularité induit une forte dépendance en matière d'approvisionnement énergétique. Ainsi, bien que le mix électrique de la Corse se caractérise par un taux très important d'énergies renouvelables (EnR), **l'île reste dépendante des approvisionnements extérieurs pour plus de 86% de sa consommation totale d'énergie primaire en 2018** (carburants pour les transports, gaz de pétrole liquéfié pour le chauffage notamment, combustibles pour la production d'électricité, importations d'électricité via les liaisons électriques avec l'Italie et la Sardaigne...).

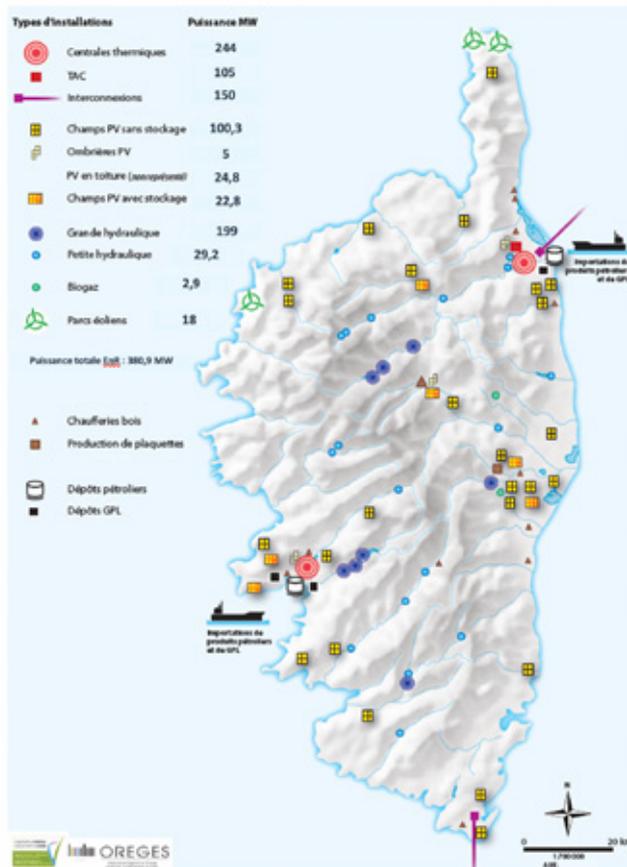
Le mix énergétique désigne l'ensemble des différentes sources d'énergie primaire utilisées pour la consommation finale d'une zone géographique donnée. En Corse, il inclut **les énergies fossiles** (produits pétroliers ou d'origine pétrolière comme le gaz de pétrole liquéfié - GPL) et **les énergies renouvelables** (hydraulique, solaire, éolien, biomasse).

Il comptabilise toutes les énergies primaires, notamment celles consommées pour la production d'électricité, les transports, le chauffage des bâtiments, etc.

Le mix énergétique de la Corse intègre également les importations d'électricité via les liaisons avec l'Italie continentale et la Sardaigne.

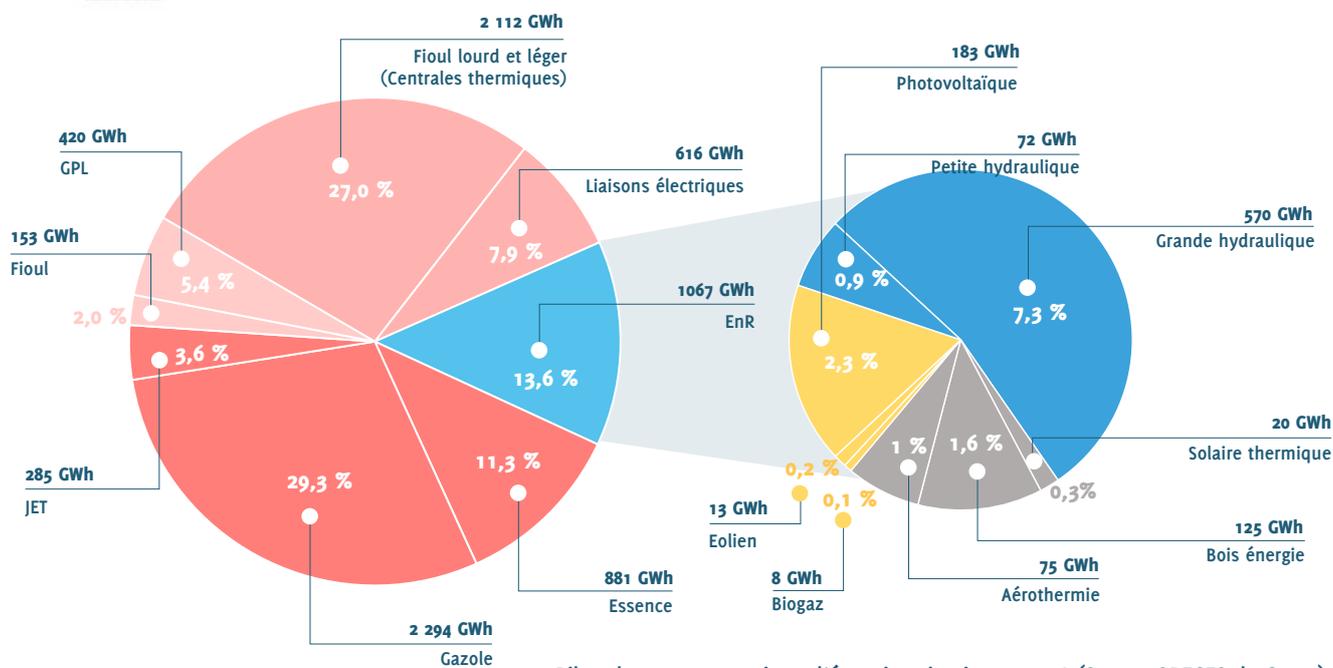
SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE

JANVIER 2019



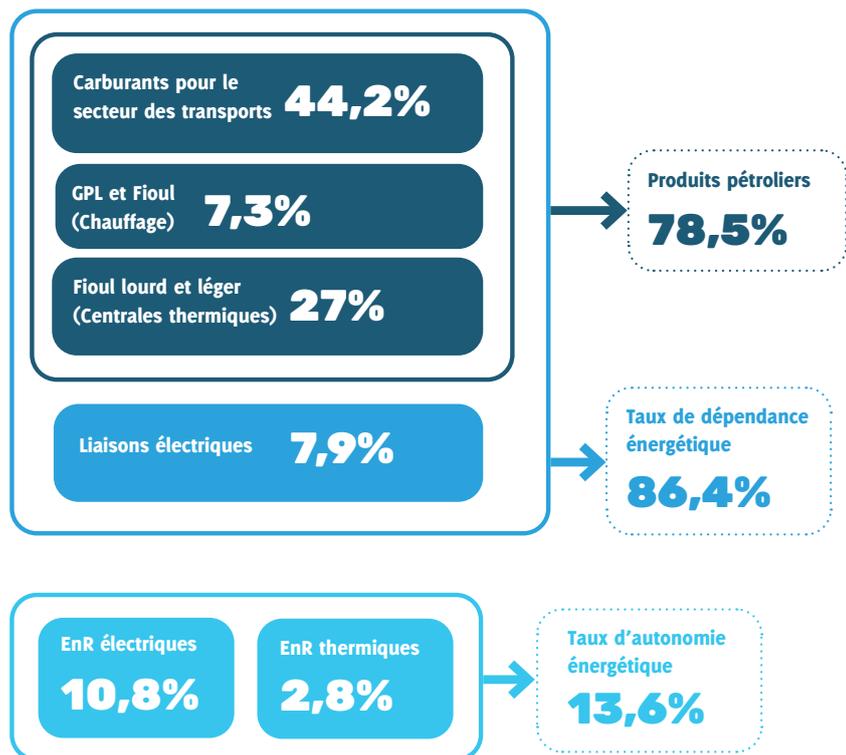
(source OREGES de Corse)

**CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE
BILAN 2018 - 7 828 GWh**



Bilan des consommations d'énergie primaire en 2018 (Source OREGES de Corse)

En 2018, la consommation d'énergie primaire s'est élevée à 7 828 GWh, soit 673 ktep, répartie de la manière suivante :



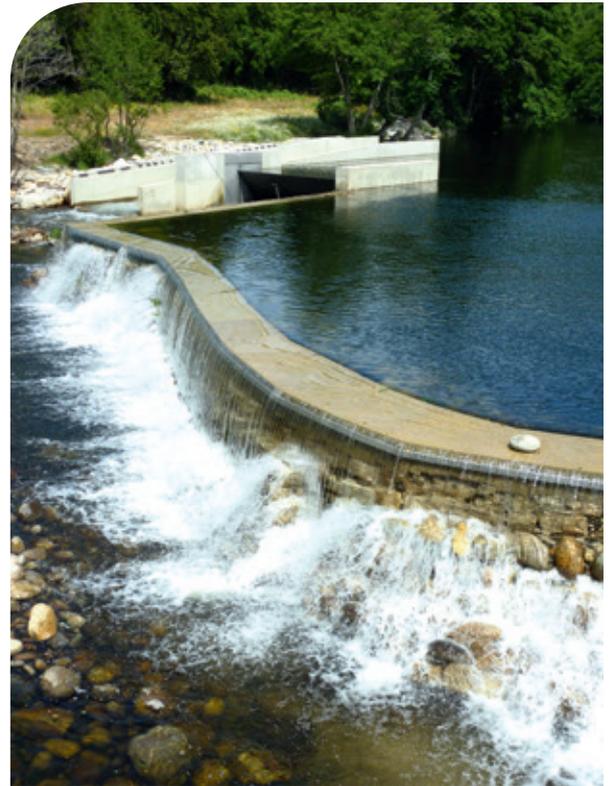
Il apparaît que le taux d'autonomie énergétique, traduisant la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire, a atteint près de 14% en 2018. Si on intègre dans ce bilan la part de biocarburants incorporés dans le gazole et l'essence, respectivement 7% et 5%, à destination des transports routiers, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire s'élève à 16,2%.

LE MIX ÉLECTRIQUE

L'approvisionnement en électricité repose sur un « trépied énergétique » conformément au Plan énergétique pour la période 2005-2025 adopté par l'Assemblée de Corse en 2005. L'approvisionnement électrique de l'île est ainsi assuré par :

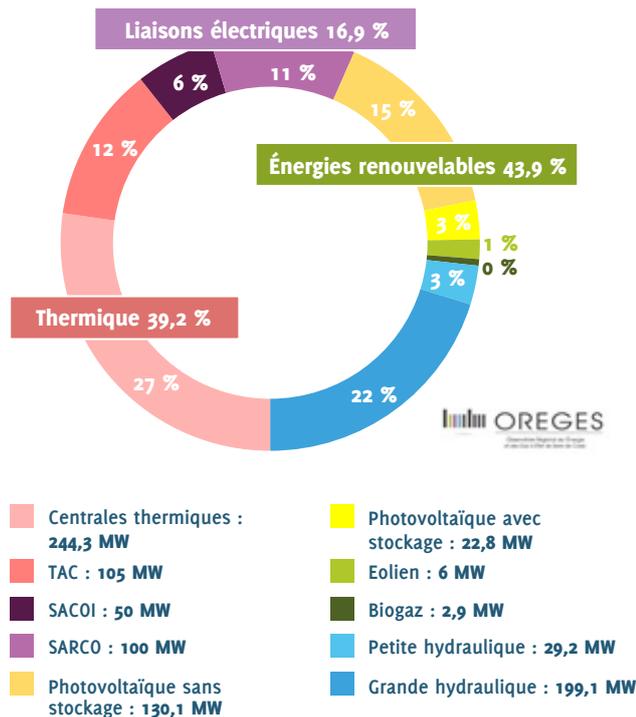
- **les énergies renouvelables**, en grande majorité l'hydroélectricité et dans une moindre mesure le photovoltaïque et l'éolien,
- **les unités de production thermique** (centrales de Lucciana et du Vazzio),
- **les importations d'électricité** de l'Italie continentales (liaison « SACOI ») et de la Sardaigne (liaison « SARCO »).

En 2018, la production électrique d'origine renouvelable a couvert **37,1%** des besoins en électricité, soit le plus fort taux depuis **1996** alors que la consommation électrique a presque doublée. Enfin, les **centrales thermiques ont couvert 35,9% des besoins et les liaisons électriques 27%**. Cette répartition est toutefois soumise aux variations liées aux conditions hydrologiques du fait de la part importante de l'hydroélectricité.



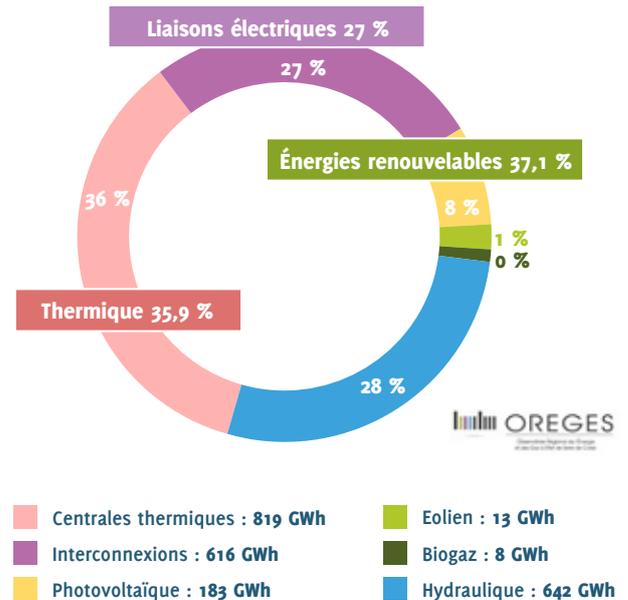
PUISSANCE RACCORDÉE AU RÉSEAU 2018 892 MW

Puissance électrique garantie 2018 : 698 MW
Puissance électrique renouvelable intermittente : 136 MW



PRODUCTION ÉLECTRIQUE NETTE 2018 2 280 GWh

Part des énergies renouvelables : 37,1 %



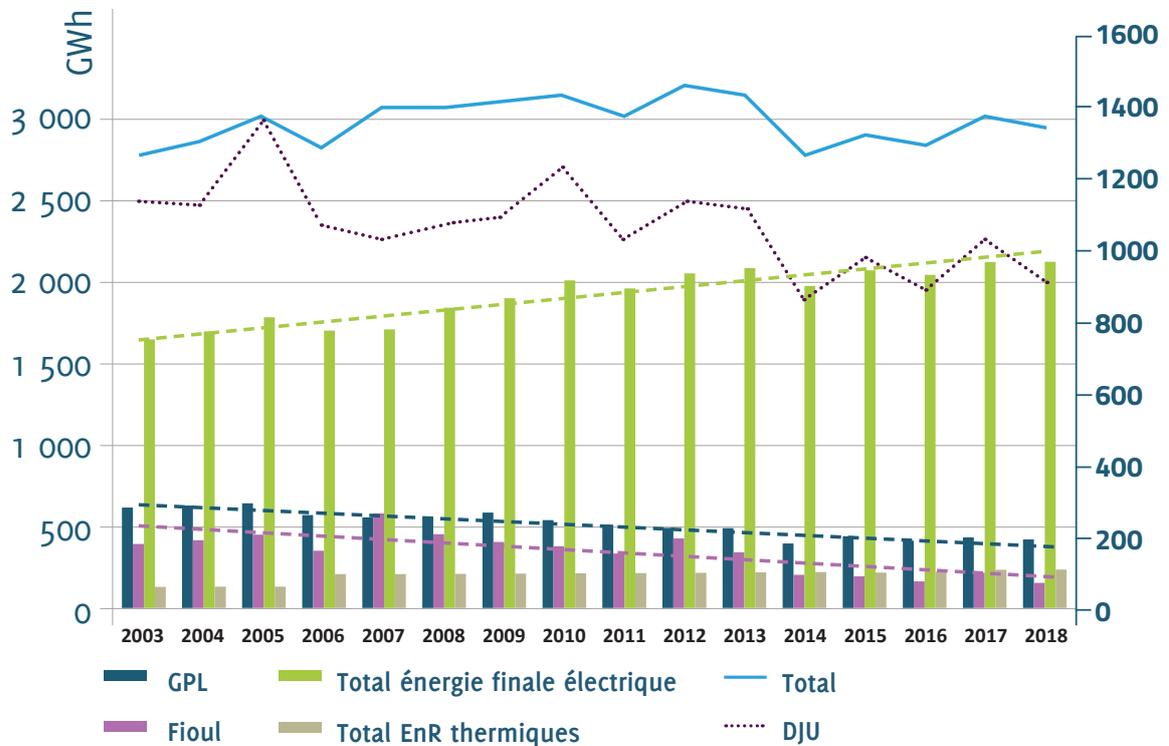
Bouquet électrique en Corse – 2018 (source OREGES de Corse)

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE

HORS TRANSPORT

La consommation d'énergie finale dans les bâtiments reste inférieure à 3 000 GWh depuis 2014 et retrouve son niveau de 2003 malgré la forte augmentation démographique de la Corse constatée depuis une quinzaine d'années. À partir de 2013, on constate une baisse globale des consommations énergétique corrélée avec des années présentant des hivers doux, mais des étés chauds.

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE (HORS TRANSPORT) DEPUIS 2003



Évolution
entre 2013 et 2018

Électricité finale +2%

GPL -14 %

Fioul -55 %

OREGES

Depuis 2003

Électricité finale +29 %

GPL -32 %

Fioul -61 %

AUGMENTATION DE +5%

-435 GWh GAZ ET FIOUL
=
+475 GWh ÉLECTRICITÉ

Le tableau ci-après illustre les évolutions des consommations de GPL, de Fioul et d'électricité entre respectivement 2003, 2009, 2013 et 2018 :

	ÉVOLUTION 2003 À 2018 (%)	ÉVOLUTION 2009 À 2018 (%)	ÉVOLUTION 2013 À 2018 (%)	ÉVOLUTION 2009 À 2018 (GWh)
GPL	-32%	-28%	-14%	- 164 GWh
Fioul	-61%	-62%	-55%	- 252 GWh
Électricité	+29%	+12%	+2%	+234 GWh

La réduction très significative des consommations de fioul depuis une quinzaine d'année semble particulièrement s'accélérer depuis 2013. La diminution des consommations de gaz depuis 2003 semble en revanche être moins forte depuis 2013. L'augmentation de la consommation d'électricité semble également se stabiliser depuis 2013. Ainsi, poussée par des hivers plus doux depuis 2013, **la baisse des consommations d'énergie finale dans le bâtiment se confirme**, et particulier les consommations de fioul, et de manière plus atténuée celles du gaz. A contrario, **les consommations d'électricité continuent à augmenter quoique de manière maîtrisée**. La consommation d'électricité a par ailleurs un profil annuel qui se déforme progressivement avec des hausses de consommation marquées d'avril à septembre alors que les consommations d'octobre à mars se stabilisent.



Ces évolutions mettent en avant un phénomène de transfert d'énergie du gaz et du fioul domestique vers l'électricité, mais aussi du fioul vers le gaz outre les transferts vers les énergies renouvelables thermiques dont le bois énergie.

Ces évolutions traduisent à la fois **l'effet des programmes de maîtrise de la demande en énergie** et de **développement des énergies renouvelables** mais aussi les efforts engagés depuis plusieurs années pour maintenir les usages gaz, évitant ainsi un report massif de ces consommations vers l'électricité.

L'augmentation des consommations d'électricité traduisent de plus, outre les reports d'énergie, l'évolution des consommations électriques liées aux usages spécifiques (éclairage, tv, informatiques) ainsi qu'au développement de la climatisation amené à croître sous l'effet des vagues de chaleurs répétées en l'absence d'habitats rénovés et adaptés à ces évolutions climatiques.

LES PERSPECTIVES 2021

- **Poursuivre les travaux d'analyse en propre ou en partenariat portant sur le logement, l'urbanisme ou les marchés fonciers, et assurer la diffusion des résultats.** En dehors de la reconduction d'activités récurrentes, telles que la réalisation d'un rapport d'information à destination de l'Assemblée de Corse portant sur l'état des marchés fonciers et immobiliers, il est ainsi prévu de mener à bien un travail d'analyse centré sur la question des locations touristiques de courte durée afin d'en connaître l'effet sur les niveaux de prix des logements.
- **Assurer l'animation de l'analyse globale du PADDUC à 6 ans préalable à sa révision éventuelle. L'article L4424-14 du CGCT dispose qu'à l'expiration d'un délai de six ans après l'adoption du PADDUC le Conseil Exécutif procède à une « analyse globale » de ses résultats.** Le périmètre, les modalités et le calendrier ont été précisés dans un rapport du Président du Conseil Exécutif soumis au vote de l'Assemblée de Corse en avril 2021. L'analyse globale sera scindée en trois grandes parties, portant sur la structure du PADDUC, sur une évaluation des objectifs stratégiques et un diagnostic territorialisé. Une synthèse des travaux, qui comprendra notamment une évaluation des objectifs stratégiques inscrits dans le PADDUC, sera proposée fin 2021 à l'Assemblée de Corse en vue d'une possible mise en révision du document.
- **En 2021, les travaux de l'OREGES de Corse porteront à la fois sur la révision de la PPE, la production de plaquettes d'information et sur l'accompagnement des démarches territoriales de type plan climat énergie.** Une mise à jour des outils logiciels et méthodologiques sera également mise en œuvre en lien avec les fournisseurs d'énergie et l'ensemble des partenaires.



www.aue.corsica



**Agence d'Aménagement durable,
d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse**

5 rue Prosper Mérimée - CS 40001,
20181 Ajaccio Cedex 1

 **04 95 10 98 64**

 **04 95 77 23 11**